



TC/52/29 Rev.  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 16 mars 2016

## UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

### COMITÉ TECHNIQUE

#### Cinquante-deuxième session Genève, 14 – 16 mars 2016

#### COMPTE RENDU RÉVISÉ

*adopté par le Comité technique*

*Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*

#### Ouverture de la session

1. Le Comité technique (TC) a tenu sa cinquante-deuxième session à Genève du 14 au 16 mars 2016. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent compte rendu.
2. M. Alejandro Barrientos Priego (Mexique), président du TC, ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux participants.
3. Le président indique que le Canada a déposé son instrument de ratification de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV le 19 juin 2015, devenant le cinquante-troisième membre lié par l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.
4. Le président fait savoir que le Monténégro et la République-Unie de Tanzanie ont déposé leurs instruments d'adhésion à la Convention UPOV le 24 août et le 22 octobre 2015, devenant le soixante-treizième membre et le soixante-quatorzième membre de l'UPOV, respectivement, ce qui porte à 93 le nombre d'États auxquels s'applique la Convention UPOV.

#### Adoption de l'ordre du jour

5. Le comité adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document TC/52/1 Rev.

#### Rapport sur les faits nouveaux survenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du Secrétaire général adjoint)

6. Le TC examine le document TC/52/10 et entend un rapport verbal du Secrétaire général adjoint.
7. Le TC prend note des faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV et des questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil, dont il est fait rapport aux paragraphes 3 à 41 du document TC/52/10.

Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

8. Le TC entend, de la part des présidents des groupes concernés, les rapports oraux sur les travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC), du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT). On trouvera ci-après un résumé des travaux des groupes de travail techniques.

*Groupe de travail technique sur les plantes agricoles*

9. Le TWA a tenu sa quarante-quatrième session à Obihiro (Japon), du 6 au 10 juillet 2015, sous la présidence de M. Tanvir Hossain (Australie), président du TWA. Le compte rendu détaillé de la session fait l'objet du document TWA/44/23 "Report".

10. La session a réuni 38 participants représentant 17 membres de l'Union, 9 États ayant le statut d'observateur et 3 organisations ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire a eu lieu durant l'après-midi du 5 juillet 2015 et a réuni 22 participants représentant 9 membres de l'Union et 10 États ayant le statut d'observateur.

11. M. Katsuhiko Saka, directeur de la division des nouvelles entreprises et de la propriété intellectuelle du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche (MAFF), a souhaité la bienvenue aux participants de la session. Ceux-ci ont ensuite suivi un exposé présenté par M. Katsumi Yamaguchi, directeur du service de protection des obtentions végétales à la division des nouvelles entreprises et de la propriété intellectuelle du MAFF sur le système de protection des obtentions végétales au Japon. Le TWA a également suivi un exposé sur la sélection végétale pour les plantes agricoles au Japon présenté par M. Ikuo Ando, directeur de la recherche dans le domaine du riz au sein de l'Organisation nationale de recherche agricole et alimentaire (NARO).

12. Le TWA a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document TWA/44/1 Rev.

13. Le TWA a examiné le document TWA/44/21 "Rapports sur les faits nouveaux au sein de l'UPOV" et est convenu de proposer que le cours d'enseignement à distance DL-305 soit proposé deux fois en 2016, au printemps et à l'automne, afin de permettre une participation maximale des spécialistes de l'examen DHS.

14. Le TWA a approuvé les propositions de conseils définies au paragraphe 7 du document TWA/44/13 "Use of proprietary text, photographs and illustrations in UPOV documents", et se rapportant aux textes, photographies ou illustrations qui pourraient être soumis aux droits de tiers, aux fins d'inclusion dans une future version révisée du document TGP/7. Le TWA est également convenu que des références devraient figurer au chapitre 9 "Bibliographie" des principes directeurs d'examen pour tous les textes, photographies et illustrations soumis aux droits de tiers et pour lesquels une autorisation avait été obtenue. Le TWA est convenu que le tiers qui accorde l'autorisation devrait être informé de l'étendue de l'usage des documents de l'UPOV par ses membres.

15. Le TWA a approuvé la proposition de révision du document TGP/7 afin de tenir compte de l'introduction du modèle des principes directeurs d'examen fondé sur le Web après la mise au point définitive de la version 1. Le TWA a accepté la proposition visant à normaliser le format du tableau des caractères dans tous les principes directeurs au moyen d'une structure figurant dans le document TWA/44/12 "Revision of document TGP/7 : drafter's kit for test guidelines".

16. S'agissant du document TWA/44/14 "Séries régionales de variétés indiquées à titre d'exemple", le TWA est convenu avec le TWV que, pour ce qui est des séries régionales de variétés indiquées à titre d'exemple, la notion de "région" devrait être définie en fonction des conditions environnementales plutôt que des frontières nationales. Le TWA est convenu d'inclure dans le document TGP/7 des indications selon lesquelles le TWP devrait déterminer la base sur laquelle une région pourra élaborer une série régionale de variétés indiquées à titre d'exemple (au moyen, par exemple, d'un échange d'informations ou d'un test d'étalonnage).

17. Le TWA a examiné le document TWA/44/15 "Révision du document TGP/8 : première partie : Protocole d'essai DHS et analyse des données, nouvelle section : Réduction de la variation due à différents observateurs" et a approuvé le projet d'orientations figurant à l'annexe du document TWA/44/15, aux fins

d'inclusion dans une future version révisée du document TGP/8 concernant la réduction optimale de la variation due à différents observateurs.

18. Le TWA a examiné le document TWA/44/9 "Révision du document TGP/10 : Évaluation de l'homogénéité au moyen des plantes hors type sur la base de plusieurs cycles de végétation ou sous échantillons" et est convenu que l'élaboration du projet d'orientations aux fins d'inclusion dans une future version révisée du document TGP/10, tel qu'il est présenté dans l'annexe I du document TWA/44/9, devrait être poursuivie en tenant compte des informations fournies par TWC concernant la proposition intitulée "Méthode 3 : Combiner les résultats de deux cycles de végétation", ainsi que de la comparaison entre le risque global associé aux échantillons combinés et le risque que représente chaque étape de l'évaluation séparément. Le TWA est convenu de proposer que la première phrase figurant dans l'annexe I soit modifiée pour être libellée comme suit : "Deux cycles de végétation indépendants pourraient avoir lieu en un seul endroit sur plusieurs années ou en différents endroits la même année, selon ce qui figure dans le document TGP/8, première partie, sections 1.2 et 1.3" Le TWA est également convenu qu'une variété ne devrait pas être rejetée si les limites de la norme d'homogénéité étaient légèrement dépassées au cours de la première année. Cette solution ne devrait être utilisée que s'il était prévisible que les limites maximales allaient être dépassées également au cours d'un cycle de végétation supplémentaire. À cet égard, le TWA est convenu de proposer que l'indication figurant en annexe I concernant la possibilité de rejeter une variété en raison d'un manque d'homogénéité après un seul cycle de végétation, devrait être modifiée pour être libellée comme suit : "En outre, sur la base d'un manque manifeste d'homogénéité, une variété peut être rejetée après un seul essai en un endroit de végétation".

19. S'agissant des questions concernant les descriptions variétales, le TWA a examiné le document TWA/44/10 "Matters concerning variety descriptions" et a suivi un exposé présenté par un expert de l'Union européenne sur "Les données d'expérience concernant les descriptions variétales et le contrôle du maintien de la variété à l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l'Union européenne". Le TWA est convenu d'inviter l'Allemagne, l'Australie et l'Union européenne à présenter un exposé sur les descriptions variétales à sa quarante-cinquième session, qui se tiendra en 2016.

20. En ce qui concerne les expériences avec de nouveaux types et espèces, un expert de l'Argentine a rendu compte des nouvelles variétés de *Trichloris crinita* ayant obtenu la protection pour les obtentions végétales et ayant été inscrites au catalogue national. Un expert des Pays-Bas a rendu compte de demandes relatives à de nouvelles variétés de *Solanum sisymbriifolium* et d'une demande concernant une variété de pommes de terre reproduite par voie sexuée.

21. Le TWA a examiné les projets de principes directeurs d'examen suivants : avoine (révision), blé (révision), coton (révision), féverole (révision), quinoa et soja (révision). Aucun parmi ces principes directeurs n'avait été mis au point de façon définitive aux fins de présentation au TC en 2016.

22. Le TWA est convenu de poursuivre l'examen des principes directeurs d'examen suivants à sa quarante-cinquième session : avoine (révision), blé (révision), chiendent, coton (révision), féverole (révision), orge (révision), phacélie à feuilles de tanaïsie, quinoa, ricin, soja (révision) et trèfle violet (révision). Les principes directeurs du blé (révision) devraient parvenir au stade de la présentation au TC en 2016.

23. À l'invitation du Mexique, le TWA est convenu de tenir sa quarante-cinquième session à Querétaro (Mexique) du 11 au 15 juillet 2016, un atelier préparatoire étant prévu le 10 juillet 2016.

24. Le TWA a proposé que les points ci-après soient discutés à cette session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
  - a) Rapports des membres et des observateurs
  - b) Rapports sur les faits nouveaux au sein de l'UPOV
4. Techniques moléculaires
5. Documents TGP
6. Dénominations variétales
7. Informations et bases de données
  - a) Bases de données d'information de l'UPOV
  - b) Bases de données sur les descriptions variétales
  - c) Logiciels échangeables
  - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes

8. Évaluation de l'homogénéité
9. Données d'expérience sur les questions concernant les descriptions variétales
10. Expériences avec de nouveaux types et espèces
11. Incidence des endophytes sur les caractères DHS pour les graminées
12. Questions à résoudre concernant les principes directeurs adoptés par le Comité technique (le cas échéant)
13. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
14. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d'examen
15. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
16. Date et lieu de la prochaine session
17. Programme futur
18. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)
19. Clôture de la session

25. Au cours de l'après-midi du 8 juillet 2015, le TWA a visité le Centre de recherche agricole de Hokkaido (HARC) de l'Organisation nationale de recherche agricole et alimentaire (NARO), situé à Memuro dans la province de Kasai-gun sur Hokkaido. M. Masayuki Hirafuji, le directeur du HARC de la NARO a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté la NARO et le HARC à Memuro. Le TWA a également visité des essais en plein champ de betterave sucrière, de pomme de terre, de blé d'hiver, de haricot adzuki et de haricot de jardin réalisés à la station d'agriculture expérimentale de Tokachi.

*Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur*

26. Le TWC a tenu sa trente-troisième session à Natal (Brésil) du 30 juin au 3 juillet 2015, sous la présidence de M. Adrian Roberts (Royaume-Uni).

27. La session du TWC a réuni 18 participants représentant 10 membres de l'Union. L'atelier préparatoire, tenu dans l'après-midi du 29 juin, a réuni 11 participants représentant 7 membres de l'Union.

28. M. Roberto Papa, surintendant adjoint de l'agriculture dans l'État du Rio Grande do Norte (Brésil) a souhaité la bienvenue aux participants. Le TWC a suivi un exposé sur le système de protection des obtentions végétales au Brésil présenté par M. Fabricio Santana Santos, coordinateur du service national de protection des obtentions végétales au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement en aliments.

29. Le TWC a pris note des informations sur les faits nouveaux en matière de protection des variétés végétales présentées par des membres ou des observateurs dans le document TWC/33/22 "Reports on Development in Plant Variety Protection from Members and Observers". Le Bureau de l'Union a présenté un exposé sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV (document TWC/33/21).

30. Le TWC a examiné le document TWC/33/16 "Révision du document TGP/8 : deuxième partie : Quelques techniques utilisées dans l'examen DHS, section 3 : Méthode de calcul de la COYU". Un expert du Royaume-Uni a présenté un exposé sur un exercice pratique en vue de recueillir des données d'expérience émanant des membres de l'UPOV et concernant les modifications proposées de la méthode de calcul global de l'homogénéité sur plusieurs années (COYU). Six personnes, provenant de quatre membres de l'UPOV, ont participé à cet exercice. Un logiciel permettant d'appliquer la méthode proposée a été fourni aux participants aux fins d'évaluation en utilisant des exemples d'ensembles de données. L'exercice a permis de conclure que la méthode modifiée de calcul la COYU fonctionnait de façon satisfaisante. Bien que le logiciel fonctionne correctement, certaines possibilités d'amélioration ont été relevées. Comme prévu, il conviendrait de définir des seuils de probabilité plus élevés eu égard à la nouvelle méthode. Toutefois, des exemples d'ensembles de données supplémentaires seraient nécessaires afin de déterminer plus précisément les seuils appropriés. Le TWC est convenu de rechercher davantage d'ensembles de données et notamment d'inviter le TWA à fournir de vastes ensembles de données provenant des cultures de plein champ. Le TWC a demandé à l'expert du Royaume-Uni de fournir des orientations supplémentaires concernant l'extrapolation lorsque le niveau d'expression de la variété candidate est en dehors de celui observé chez les variétés de référence.

31. L'annexe I du document TWC/33/17 a été présentée par un expert des Pays-Bas dans le cadre de l'élaboration d'orientations concernant l'examen DHS sur des échantillons globaux. Afin de susciter le débat sur cette question, le document présente différentes méthodes potentielles. Un débat fructueux s'est déroulé au sein du TWC sur la question de savoir lesquelles parmi ces méthodes seraient les plus appropriées. Le TWC est convenu que les méthodes suivantes figurant dans l'annexe I du document

TWC/33/17 pourraient faire l'objet d'une élaboration plus poussée afin de constituer le fondement des orientations concernant l'évaluation des caractères examinés sur la base d'échantillons globaux :

- a) La vérification du caractère préalablement à son acceptation dans les principes directeurs pertinents;
- d) Les sous-parcelles;
- g) L'analyse de l'ADN; et
- i) Le nombre de plantes.

32. Un expert de la France a présenté un exposé portant sur un exercice pratique visant à comparer plusieurs méthodes différentes afin d'établir des descriptions variétales pour les caractères quantitatifs, en utilisant une série de données communes relatives au lin (document TWC/33/18). Cette comparaison a permis de recenser les éléments-clés qui variaient selon les méthodes : le fait d'utiliser des variétés à titre d'exemple pour déterminer l'échelle de niveaux d'expression du caractère, le fait de prendre en considération l'avis d'un phytotechnicien et le fait de savoir si les notes étaient régulièrement espacées sur l'échelle initiale des niveaux d'expressions du caractère. Le TWC est convenu que ces différences constituaient les bases permettant de comprendre les différentes méthodes.

33. Après avoir examiné le document TWC/33/10 "Questions concernant les descriptions variétales", les experts ont débattu de leurs données d'expériences concernant l'utilisation des descriptions variétales. Il était évident qu'il existait des différences dans l'utilisation des descriptions variétales et dans leur degré d'importance au sein des différents systèmes d'examen DHS. Un expert de la Chine a présenté un exposé sur une étude portant sur l'interaction variété/site pour ce qui est des caractères quantitatifs (document TWC/33/27).

34. Le TWC a examiné le projet d'orientations en vue de la révision du document TGP/10 "Évaluation de l'homogénéité d'après les plantes hors-type sur la base de plusieurs cycles de végétations ou sous-échantillons" figurant en annexe I du document TWC/33/9. Le TWC est convenu de proposer de modifier le titre de la Méthode 2 afin qu'il soit libellé comme suit : "Combiner les résultats de deux cycles de végétation en cas de résultats incompatibles". Le TWC a suivi un exposé présenté par des experts de l'Allemagne et du Royaume-Uni (document TWC/33/25), contenant la proposition en vue de l'ajout dans les orientations d'une troisième méthode, à savoir : "Méthode 3 : Combiner les résultats de deux cycles de végétation". Cette dernière a toujours combiné les plantes hors type sur les deux cycles de végétation. Lors de la présentation, les experts ont comparé les trois méthodes, tout en soulignant plus particulièrement la façon dont les différents risques afférents au processus d'examen pouvaient être calculés.

35. Le TWC a examiné les informations concernant les nouvelles méthodes proposées par des experts du Danemark et de la Pologne en ce qui concerne les caractères observés visuellement (document TWC/33/26). Des exposés ont été présentés par des experts de la Chine et de la Finlande sur l'évaluation de la distinction en ce qui concerne les caractères observés visuellement, la Finlande utilisant les nouvelles méthodes. Un expert de la France a proposé d'étudier l'élaboration d'un logiciel destiné à la nouvelle méthode, avec l'appui d'experts de la Finlande et du Royaume-Uni. Le TWC est convenu que les nouvelles méthodes devraient être désignées de façon à éviter toute confusion avec la méthode COYD.

36. Un expert du Royaume-Uni a présenté un exposé sur "Calcul des seuils afin d'exclure les variétés notoirement connues du second cycle de végétation lorsque l'on applique la méthode COYD" (document TWC/33/20). La méthode proposée pourrait se révéler appropriée en ce qui concerne les caractères quantitatifs et elle s'est montrée être une amélioration par rapport à une méthode précédemment décrite, car elle tenait compte de la variabilité de l'analyse COYD d'une année à l'autre. La méthode a été illustrée en utilisant un vaste ensemble de données relatives au pois. L'expert a souhaité disposer de plus d'ensembles de données à titre d'exemple afin de tester les méthodes plus avant.

37. Des experts de la Chine ont présenté des exposés sur les logiciels utilisés en Chine : le système de gestion des demandes (AMS) et la base de données sur les descriptions variétales (VDD) en Chine (document TWC/33/33), le DUSTC destiné à l'examen DHS et du système d'analyse d'image à l'intention de la protection des obtentions végétales (document TWC/33/28). Des experts de l'Allemagne et de la France ont présenté un exposé comparant des logiciels destinés aux dispositifs portatifs de saisie des données ou aux enregistreurs de données (document TWC/33/24). Un expert du Brésil a présenté un exposé décrivant la façon dont le système GAIA est utilisé pour le soja au Brésil.

38. À l'invitation de la Chine, le TWC est convenu de tenir sa trente-quatrième session à Shanghai (Chine), du 7 au 10 juin 2016, l'atelier préparatoire étant prévu pour le 6 juin 2016.

39. Le TWC a proposé d'examiner les points suivants à sa trente-quatrième session :
1. Ouverture de la session
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
    - a) Rapports des membres et des observateurs
    - b) Rapports sur les faits nouveaux au sein de l'UPOV
  4. Techniques moléculaires
  5. Documents TGP
  6. Informations et bases de données
    - a) Bases de données d'information de l'UPOV
    - b) Bases de données des descriptions variétales
    - c) Logiciels échangeables
    - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes
    - e) Gestion de grandes bases de données
    - f) Bio-informatique
  7. Dénominations variétales
  8. Expériences de nouveaux types et espèces
  9. Détermination de l'homogénéité au moyen des plantes hors-type
    - a) Détermination de l'homogénéité au moyen des plantes hors-type
    - b) Données d'expérience concrètes de l'évaluation de l'homogénéité au moyen de plantes hors-type de colza, blé, maïs et tournesol
  10. Méthodes statistiques
    - a) Méthode de calcul de la COYU
    - b) Méthodes statistiques utilisées dans le cadre du progiciel DUSTC
    - c) Exclusion des variétés notoirement connues du deuxième cycle de végétation
  11. Logiciels pour l'examen DHS
    - a) Logiciel pour les échelles ordinales, nominales et binomiales
    - b) Logiciel aux fins de définition des collections de référence
    - c) Matrice de pondération destinée au logiciel GAIA pour le soja
    - d) Intégration des processus GAIA, COYU et COYD en utilisant la même interface
    - e) Test d'étalonnage comparant trois progiciels différents destinés à l'analyse COYD
  12. Analyse d'image
    - a) Démonstration du logiciel chinois d'analyse d'image
    - b) Recherche des variétés de référence dans une base de données photographique
  13. Minimiser la variation entre observateurs
  14. Interaction génotype/environnement, examen DHS et conversion des données en notes
  15. Date et lieu de la prochaine session
  16. Programme futur
  17. Compte rendu de la session
  18. Clôture de la session

40. Dans l'après-midi du 1<sup>er</sup> juillet, le TWC a suivi des démonstrations effectuées par le service national de protection des obtentions végétales (SNPC) concernant leur base de données de système de gestion et leur système de dépôt électronique des demandes. Une démonstration a également été effectuée par M. Joel Yutaka Sugano de l'*Universidade Federal de Lavras* concernant un système complet de matériels et de logiciel informatiques permettant d'effectuer des mesures informatisées au moyen de l'analyse d'images.

#### *Groupe de travail technique sur les plantes fruitières*

41. Le TWF a tenu sa quarante-sixième session à Mpumalanga (Afrique du Sud) du 24 au 28 août 2015. La session a été ouverte par M. Katsumi Yamaguchi (Japon), président du TWF.

42. La session du TWF a réuni 39 participants représentant 16 membres de l'Union, 3 États ayant le statut d'observateur et 1 organisation ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire a réuni 17 participants représentant 7 membres de l'Union et 3 États ayant le statut d'observateur.

43. M. Julian Jaftha, directeur en chef du service phytosanitaire et de la production végétale au département de l'agriculture des forêts et de la pêche a souhaité la bienvenue aux participants. M. Luvuyo Khoza, technicien scientifique principal chargé de la production à la Direction de la gestion des ressources génétiques du département de l'agriculture, des forêts et de la pêche, a présenté un exposé sur le système des droits d'obtenteur en Afrique du Sud et M. Arthur Sippel, responsable d'équipe de recherche pour la

sélection végétale a présenté un exposé sur la sélection et la commercialisation des agrumes et des plantes subtropicales par le Conseil de la recherche agricole (ARC).

44. Le TWF a examiné le document TWF/46/13 "Utilisation de photographies et d'illustrations exclusives dans les principes directeurs d'examen" et a approuvé les orientations proposées en matière de textes, photographies ou illustrations qui pourraient être soumis aux droits de tiers, telles qu'elles figurent au paragraphe 7 du document TWF/46/13, pour inclusion dans une future version révisée du document TGP/7. Le TWF est convenu que la reconnaissance de l'autorisation accordée par le tiers pour tout matériel utilisé dans les documents de l'UPOV devrait figurer conformément aux modalités spécifiées dans ladite autorisation.

45. Le TWF a examiné le document TWF/46/14 "Séries régionales de variétés indiquées à titre d'exemple" et est convenu avec le TWV que les principes directeurs d'examen de l'UPOV ont pour objet l'harmonisation internationale et qu'il ne souhaitait donc pas que l'élaboration de séries régionales de variétés indiquées à titre d'exemple devienne une pratique courante. Toutefois, le TWF est convenu que lorsque les variétés indiquées à titre d'exemple n'étaient pas disponibles ou qu'elles ne convenaient pas à la mise en culture pour une région géographique en particulier, les informations existantes sur les variétés indiquées à titre d'exemple utilisées dans des régions différentes facilitaient l'interprétation des résultats de l'examen DHS, ainsi que l'utilisation des descriptions variétales aux fins de l'examen de la distinction.

46. Le TWF a examiné le document TWF/46/15 "Révision du document TGP/8 : première partie : Protocole d'essai DHS et analyse des données, nouvelle section : Réduction optimale de la variation due à différents observateurs". M. Nik Hulse (Australie) a fourni des renseignements au TWF sur des propositions d'orientations concernant la "réduction optimale de la variation due à différents observateurs lors d'un même essai." Le TWF a approuvé le projet d'orientations figurant en annexe du document TWF/46/15, pour inclusion dans une future version révisée du document TGP/8 concernant la réduction optimale de la variation due à différents observateurs, sous réserve de la modification d'ordre rédactionnel figurant au paragraphe 39 du document TWF/46/29 Rev. Le TWF a rappelé que, à sa quarante-cinquième session, il était convenu de l'importance de la réduction optimale de la variation entre observateurs et également entre services et qu'il avait suggéré d'examiner la possibilité d'entreprendre un projet concernant l'harmonisation des descriptions variétales pour un ensemble convenu de variétés.

47. Le TWF a examiné le document TWF/46/27 "Variétés harmonisées indiquées à titre d'exemple pour le pommier : données historiques et faits nouveaux éventuels". Le TWF est convenu qu'il serait utile d'élaborer des orientations concernant la réduction optimale de la variation entre services et a accepté d'étudier l'éventuelle élaboration d'un cahier d'étalonnage aux fins d'harmonisation des descriptions variétales. Le TWF est convenu que M. Jean Maison (Union européenne) serait chargé de la coordination du projet et qu'il effectuerait des recherches concernant les variétés ayant été décrites par différents membres de l'UPOV au moyen de la version actuelle des principes directeurs du pommier.

48. Le TWF a examiné le document TWF/46/10 "Questions concernant les descriptions variétales" et a suivi un exposé présenté par un expert de l'Union européenne sur "Les données d'expérience relatives aux descriptions variétales et au contrôle du maintien de la variété à l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV)". Le TWF est convenu que le matériel végétal utilisé comme base de l'examen DHS était représentatif de la variété protégée. Le TWF est convenu que, dans la mesure du possible, les services devraient maintenir un échantillon de référence du matériel végétal d'une variété protégée et que la description variétale présentait des insuffisances en raison du lien avec les conditions dans lesquelles se déroule l'examen DHS, mais qu'elle constituait un élément important du système de protection des obtentions végétales et un instrument utile pour l'évaluation de la distinction.

49. Le TWF a examiné le document TWF/46/2 "Techniques moléculaires". Le TWF a examiné le projet initial de questions et réponses concernant la diffusion d'informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l'UPOV concernant l'utilisation de techniques moléculaires qui a fait l'objet de débats au sein du TC lors de sa cinquante et unième session et qui figure au paragraphe 32 du document TWF/46/2, et est convenu avec le TWA qu'il devrait être libellé comme suit (voir le paragraphe 72 du document TWF/46/29 Rev. "Revised Report") :

"Est-il possible d'obtenir la protection d'une variété sur la base de son profil d'ADN?"

"Une variété ne peut pas bénéficier d'une protection sur la base de profils d'ADN. Pour pouvoir bénéficier d'une protection, une variété doit pouvoir être nettement distinguée de toute autre variété existante par des caractères exprimés physiquement, par exemple, la hauteur de la plante, l'époque de floraison, la

couleur des fruits, la résistance aux maladies, etc. ~~Les techniques moléculaires (les profils d'ADN) peuvent être utilisées en tant qu'informations complémentaires.]”~~

50. Le TWF a examiné le document TWF/46/25 Rev “Durée des examens DHS dans le secteur des fruits”. Le TWF a pris note du fait que, dans le cas de certains services, la durée totale de l'examen DHS pour les plantes fruitières comprenait la période de mise en place de la plante et est convenu que, durant la période de mise en place, il devrait être possible de mettre fin à l'examen DHS lorsque le service chargé de l'examen avait la certitude d'un résultat négatif. Le TWF est également convenu que l'examen DHS et la description variétale pouvaient être achevés à la suite du premier cycle de végétation et a accepté d'inviter l'Union européenne à poursuivre la rédaction d'une proposition visant à réduire la durée des examens DHS dans le secteur des fruits, en tenant compte des observations présentées, et le TWF est également convenu de poursuivre les délibérations à sa prochaine session.

51. Le TWF est convenu que les principes directeurs d'examen ci-après devraient être soumis au TC pour adoption : porte-greffes d'avocatier; cocotier. Le TWF est convenu d'examiner 12 projets de principes directeurs d'examen à sa quarante-septième session.

52. À l'invitation de l'Union européenne, le TWF est convenu de tenir sa quarante-septième session à Angers (France), du 14 au 18 novembre 2016, son atelier préparatoire se tenant le 13 novembre 2016.

53. Le TWF a proposé d'examiner les points suivants à sa prochaine session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
  - a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)
  - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV (rapport verbal du Bureau de l'Union)
4. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l'Union)
5. Documents TGP (documents à établir par le Bureau de l'Union)
6. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l'Union)
7. Informations et bases de données
  - a) Bases de données d'information de l'UPOV (documents à établir par le Bureau de l'Union)
  - b) Bases de données sur les descriptions variétales (documents à établir par le Bureau de l'Union)
  - c) Logiciels échangeables (document à établir par le Bureau de l'Union)
  - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes (document à établir par le Bureau de l'Union)
8. Évaluation de l'homogénéité (document à établir par le Bureau de l'Union)
9. Expérience des nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)
10. Gestion des collections de variétés (rapports verbaux sollicités)
11. Durée des examens DHS dans le secteur fruitier (document à établir par l'Union européenne)
12. Cahier d'étalonnage aux fins d'harmonisation de la description variétale du pommier (document à établir par l'Union européenne)
13. Questions concernant les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l'Union et documents sollicités)
14. Proposition de révision du terme “recourbé” (document à établir par Israël)
15. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique
16. Propositions relatives à des révisions partielles ou des corrections des principes directeurs d'examen
17. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
18. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d'examen
19. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
20. Examen DHS des variétés mutantes du pommier (document à établir par l'Union européenne)
21. Écart minimal entre les variétés (document à établir par l'Union européenne)
22. Méthode d'observation des caractères dérivés (document à établir par la Nouvelle-Zélande et documents sollicités)
23. Date et lieu de la prochaine session
24. Programme futur



25. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)
26. Clôture de la session

54. Dans l'après-midi du 26 août 2015, le TWF a visité le Conseil de la recherche agricole pour les plantes tropicales et subtropicales (ARC-ITSC) à Mbombela dans la province de Mpumalanga, où M. Mduduzi Ngcobo, responsable d'équipe de recherche à la Division horticulture et poste-récolte de l'ARC-ITSC, a souhaité la bienvenue aux participants et a donné un aperçu de l'ARC-ITSC. Le TWF a également suivi un exposé sur la sélection et la production de l'avocatier présenté par M. Theo Bekker, directeur technique chez Westfalia Technological Services, et un exposé sur le marula présenté par M. Dudley McKnight, directeur général de Mirma Products. Le TWF a également visité les collections de variétés et les programmes de sélection de l'ARC-ITSC pour : fruit de la passion, litchi, avocatier et macadamia.

*Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers*

55. Le TWO a tenu sa quarante-huitième session à Cambridge (Royaume-Uni) du 14 au 18 septembre 2015. M. Kenji Numaguchi (Japon), président du TWO a ouvert la session. Le compte rendu détaillé de la session fait l'objet du document TWO/48/26 "Report".

56. La session a réuni 56 participants représentant 16 membres de l'Union, 2 États ayant le statut d'observateur et 2 organisations ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire, tenu dans l'après-midi du 13 septembre, a réuni 36 participants.

57. M. Andrew Mitchell, chef de la politique sur les variétés et semences et contrôleur des obtentions végétales au département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA) a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté un exposé sur l'agriculture et l'examen des variétés végétales au Royaume-Uni. Mme Tina Barsby, directrice générale de l'Institut national de la botanique agricole du Royaume-Uni (NIAB), a également souhaité la bienvenue aux participants du TWO.

58. Le TWO a examiné le document TWO/48/9 "Évaluation de l'homogénéité d'après les plantes hors-type sur la base de plusieurs cycles de végétations ou sous-échantillons" et est convenu qu'il conviendrait de préciser dans le document que les orientations fournies n'étaient pas destinées à être employées pour évaluer l'homogénéité aux fins d'évaluation au moyen des plantes hors-type des mêmes plantes sur deux cycles de végétations. Le TWO est également convenu que le nombre de plantes hors-type dans les exemples fournis en annexe I, à la deuxième et à la troisième ligne de la colonne correspondant au second cycle de végétation (nombre de plantes hors-type = 3), devrait comporter un astérisque afin d'indiquer que "Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on examine des résultats très différents dans chacun des cycles de végétation, notamment lorsqu'un type de plante hors-type a été observé à un niveau élevé dans un cycle de végétation tout en étant absent dans un autre".

59. Le TWO a examiné le document TWO/48/10 "Questions concernant les descriptions variétales" et a suivi un exposé présenté par un expert de l'Union européenne sur "Les données d'expérience concernant les descriptions variétales et le contrôle du maintien de la variété à l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l'Union européenne". Cet exposé est reproduit dans le document TWF/46/10 Add. Le TWO a pris note du fait que, dans le cas de certains membres, et en ce qui concerne les cas litigieux, les discussions étaient en cours concernant les questions d'accès et de propriété se rapportant au matériel végétal qui n'était pas maintenu par le service et est convenu que la vérification de la conformité était plus difficile lorsque le service ne maintenait pas un échantillon de référence du matériel utilisé pour l'examen DHS. Le TWO est convenu d'inviter l'Allemagne, l'Australie, les Pays-Bas et l'Union européenne à présenter un exposé sur les questions concernant les descriptions variétales à sa quarante-neuvième session, qui doit se tenir en 2016.

60. Le TWO a examiné le document TWO/48/12 "Révision du document TGP/7 : Matériel pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen" et a noté l'absence d'indications concernant l'ordre des méthodes d'observation des caractères dans le tableau des caractères (p. ex. VG/MS) et est convenu de proposer de fournir des indications dans le document TGP/7 et dans les principes directeurs d'examen, afin de préciser, par exemple, que la méthode utilisée le plus couramment figurait en premier. Le TWO est convenu de demander au Bureau de l'Union d'étudier la possibilité d'inclure les observations faites par le Bureau de l'Union concernant les projets de principes directeurs d'examen dans le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web, afin que l'expert principal dispose de l'intégralité des observations dans le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web. Le TWO est convenu que des didacticiels en ligne et des notes d'orientation seraient utiles pour les experts principaux et les experts intéressés.

61. Le TWO a examiné le document TWO/48/14 "Séries régionales de variétés indiquées à titre d'exemple". Le TWO est convenu qu'il serait important de préciser les motifs de l'élaboration de séries régionales de variétés indiquées à titre d'exemple, notamment pour ce qui est des principes directeurs d'examen. Outre l'inclusion d'orientations dans le document TGP/7, le TWO est convenu qu'il devrait déterminer les bases sur lesquelles la région élaborerait une série régionale convenue de variétés indiquées à titre d'exemple (au moyen, par exemple, d'un échange d'informations ou d'un test d'étalonnage).

62. Le TWO a examiné le document TWO/48/19 "Définition des groupes de couleurs à partir du code RHS des couleurs" et a suivi des exposés présentés par la Société royale d'horticulture (RHS), le Japon, le Royaume-Uni et l'Union européenne. Le TWO a pris note du fait que l'édition la plus récente du code RHS des couleurs (la sixième édition) propose un nom pour chaque couleur unique et est convenu de demander à l'expert de l'Allemagne d'élaborer une étude avec l'appui des experts de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de l'Union européenne sur la possibilité d'utiliser la sixième édition du code RHS des couleurs pour définir des groupes de couleurs aux fins de groupement des variétés et d'organisation des essais en culture. Le TWO est convenu que les recoupements entre certaines couleurs devraient être pris en compte. Le TWO est convenu en outre que l'étude devrait examiner la possibilité de réviser l'attribution des groupes de couleurs de l'UPOV à chaque couleur du code RHS des couleurs, telle que mentionnée dans le document TGP/14. Le TWO a pris note du fait que la Société royale d'horticulture (RHS) envisageait la révision de la sixième édition du code RHS des couleurs avant de procéder à l'élaboration de la septième édition et est convenu de demander à un expert du Royaume-Uni de compiler des exemples de variétés n'ayant pas de correspondance de couleur dans la sixième édition du code RHS des couleurs (lacunes). Les exemples compilés seraient présentés à la RHS en vue de proposer de nouvelles couleurs et une éventuelle harmonisation de la terminologie. Le TWO a pris note du fait que le nom des couleurs peut avoir une importance en ce qui concerne les dénominations variétales et peut avoir une incidence sur l'acceptation des dénominations variétales pour certains membres de l'UPOV.

63. Le TWO a entendu un exposé oral présenté par un expert de l'Allemagne concernant l'examen DHS d'une nouvelle variété de calibrachoa ayant une forte tendance au changement de couleur de la fleur en fonction des variations de température. Le TWO a pris note du fait que la nouvelle variété était très sensible aux changements de température sous des conditions normalisées de culture en serre et qu'elle était différente des autres variétés à cet égard. Le TWO a pris note du fait que des changements similaires de couleur de la fleur et d'intensité des taches en fonction des variations de température et de l'intensité lumineuse avaient également été observés pour des variétés de chrysanthème et de phalaenopsis, respectivement.

64. Le TWO est convenu de soumettre quatre principes directeurs d'examen au TC pour adoption : calibrachoa (révision); cordylone; plectranthus; et sauge. À sa quarante-neuvième session qui se tiendra en 2016, le TWO a prévu d'examiner 16 principes directeurs d'examen, soit 8 révisions et 8 nouveaux principes.

65. À l'invitation de la République de Corée, le TWO est convenu de tenir sa quarante-neuvième session à Gimcheon City (République de Corée), du 13 au 17 juin 2016, l'atelier préparatoire étant prévu pour le 12 juin 2016.

66. Le TWO a proposé d'examiner les points suivants à sa prochaine session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
  - a) Rapports des membres et des observateurs
  - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV
4. Techniques moléculaires
5. Documents TGP
6. Dénominations variétales
7. Informations et bases de données
  - a) Bases de données d'information de l'UPOV
  - b) Bases de données sur les descriptions variétales
  - c) Échange et utilisation de logiciels et d'équipements
  - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes
8. Évaluation de l'homogénéité
9. Expériences de nouveaux types et espèces
10. Descriptions variétales

11. Étude de cas portant sur les écarts minimaux entre les plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée
12. Définition des groupes de couleurs à partir du code RHS des couleurs
13. Données d'expérience relatives au code de couleurs et à l'éventuel ajout de couleurs à l'avenir
14. Élaboration d'illustrations pour les principes directeurs d'examen
15. Modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web
16. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique
17. Propositions relatives à des révisions partielles ou des corrections des principes directeurs d'examen
18. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
19. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d'examen
20. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
21. Date et lieu de la prochaine session
22. Programme futur
23. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)
24. Clôture de la session

67. Dans l'après-midi du 16 septembre 2015, les participants au TWO se sont rendus à Cambridge pour visiter la station d'examen de l'Institut national de la botanique agricole du Royaume-Uni (NIAB), où des essais se déroulent sur plus de 1000 variétés agricoles et ornementales chaque année dans le cadre de la protection des obtentions végétales et de l'établissement de la liste nationale. Le centre d'examen s'étend sur 250 hectares, y compris 3300 m<sup>2</sup> de serres. Mme Elizabeth Scott, responsable de la caractérisation des plantes cultivées au NIAB a souhaité la bienvenue aux participants et a donné un discours introductif. Le TWO a visité le complexe de serres ainsi que plusieurs essais DHS de plantes ornementales. Le TWO a tenu des débats concrets au sein de plusieurs sous-groupes sur les projets de principes directeurs d'examen de *Abelia*, *Coleus*, sauge et zinnia, utilisant des collections de variétés fournies par le NIAB.

*Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)*

68. Représentant l'Union européenne, l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) a accueilli la quarante-neuvième session du TWV qui s'est tenue du 15 au 19 juin 2015 à Angers (France).

69. La session du TWA a réuni 52 participants représentant 20 membres, 4 États ayant le statut d'observateur et 3 organisations ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire qui s'est tenu le 14 juin 2015 a réuni 17 participants représentant 11 membres, 4 États ayant le statut d'observateur et 1 organisation ayant le statut d'observateur.

70. M. Martin Ekvad, président de l'Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne (OCVV) a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté un exposé sur le système de protection des obtentions végétales au sein de l'Union européenne.

71. Le TWV a examiné la révision des documents TGP et a suivi des exposés sur "questions concernant les descriptions variétales", "expériences de nouveaux types et espèces" et "nouvelles questions soulevées par les examens DHS". Les présentations ont été suivies par un échange d'opinions animé concernant ces questions et le groupe s'est félicité de la possibilité d'intégrer de telles discussions ouvertes à l'ordre du jour à l'avenir. Le débat sur l'utilisation de caractères de résistance aux maladies dans l'examen DHS constituera un sujet important lors de la prochaine session du TWV.

72. Le TWV est convenu de présenter les projets de principes directeurs d'examen ci-après pour adoption par le TC : basilic (révision), graminées (chou-fleur, chou, chou de Bruxelles, chou-rave, chou frisé et brocoli – révision partielle pour le caractère de stérilité mâle) épinard (révision partielle), prote-greffes de tomate (révision partielle), radis et radis-rave (révision partielle).

73. À sa cinquantième session, le TWV a l'intention d'examiner trois nouveaux principes directeurs d'examen, sept révisions de principes directeurs d'examen, et une révision partielle.

74. Sur invitation de la République tchèque, le TWV est convenu de tenir sa cinquantième session à Brno (République tchèque), du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2016, un atelier préparatoire étant prévu le 26 juin 2016.

75. Le TWV est convenu d'examiner les points suivants à sa prochaine session :
1. Ouverture de la session
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
  4. Rapports des membres et des observateurs
  5. Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV
  6. Techniques moléculaires
  7. Faits nouveaux au sein de l'UPOV
  8. Exposé sur l'utilisation de techniques moléculaires dans l'examen DHS
  9. Documents TGP
  10. Dénominations variétales
  11. Informations et bases de données
    - a) Bases de données d'information de l'UPOV
    - b) Bases de données sur les descriptions variétales
    - c) Échange et utilisation de logiciels et d'équipements
  12. Systèmes de dépôt électronique des demandes
  13. Évaluation de l'homogénéité
  14. Expériences de nouveaux types et espèces
  15. Nouvelles questions se posant pour l'examen DHS
  16. Utilisation de caractères de résistance aux maladies dans l'examen DHS
  17. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)
  18. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
  19. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d'examen
  20. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
  21. Date et lieu de la prochaine session
  22. Programme futur
  23. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)
  24. Clôture de la session

76. Dans l'après-midi du 17 juin 2015, le TWV a visité la station d'examen du Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences à Brion. M. Pascal Coquin, directeur de la station de Brion a souhaité la bienvenue aux participants. Le TWV a visité les essais DHS des variétés suivantes : laitue, échalote, pois et quinoa, ainsi que les essais spéciaux sur les caractères de résistance aux maladies de la laitue. Le TWV a également visité un test d'étalonnage organisé en conjonction avec la révision des principes directeurs d'examen de la laitue.

77. Le TWV a visité la société HM Clause, filiale du groupe semencier Limagrain à La Bohalle (France). Cette société est spécialisée dans la sélection et la production des semences de légumes de neuf variétés, notamment la tomate, le poivron et le melon. Les participants ont visité les installations consacrées à la sélection et les laboratoires consacrés aux marqueurs moléculaires, à la biologie cellulaire et à la pathologie végétale.

*Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN*

78. Aucune réunion du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) n'a été tenue en 2015.

79. Le TC a suivi un exposé vidéo présenté par la Fédération de Russie concernant le lieu où se déroulera la quinzième session du BMT qui doit se tenir à Moscou du 24 au 27 mai 2016, un atelier préparatoire étant prévu le 23 mai 2016. Le TC a pris note du fait qu'une copie de la vidéo serait disponible sur le site Web de l'UPOV consacré au BMT.

Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

80. Le TC examine le document TC/52/3.

81. Le TC convient de demander aux experts des membres de l'UPOV de fournir des données au Royaume-Uni aux fins d'élaboration de la méthode en vue d'exclure les variétés notoirement connues du second cycle de végétation lorsque l'on applique la méthode COYD, tel qu'indiqué au paragraphe 6 du

document TC/52/3. Le TC note que le Bureau de l'Union diffuserait une circulaire sollicitant des contributions de données.

82. Le TC convient d'inclure l'élaboration de seuils calculés aux fins d'exclusion des variétés notoirement connues du second cycle de végétation lorsque l'on applique la méthode COYD à l'ordre du jour de sa cinquante-troisième session, étant entendu qu'un document serait établi par le Royaume-Uni.

83. Le TC prend note des faits nouveaux survenus au sein des groupes de travail techniques (TWP) concernant les questions suivantes figurant dans le document TC/52/3 :

- a) expériences de nouveaux types et espèces,
- b) nouvelles questions soulevées par l'examen DHS,
- c) utilisation de caractères de résistance aux maladies dans l'examen DHS,
- d) influence de différentes sources sur le matériel multiplié par voie végétative utilisé dans l'examen DHS,
- e) exemples de différentes pratiques de plus en plus fréquentes en matière d'examen DHS;
- f) gestion des collections de référence,
- g) variétés harmonisées indiquées à titre d'exemple pour le pommier : données historiques et faits nouveaux éventuels,
- h) Système de gestion des demandes (AMS) et bases de données sur les descriptions variétales (VDD) en Chine,
- i) système d'analyse d'image en Chine,
- j) Dispositifs portatifs de saisie des données en Allemagne et en France,
- k) matrice de pondération dans le logiciel GAIA pour le soja,
- l) Documents de réunion des précédentes sessions des TWP,
- m) Programme de travail de la semaine des TWP, et
- n) Cours d'enseignement à distance "DL-305".

84. Le TC convient du fait que l'utilisation des caractères de résistance aux maladies, telle que présentée aux paragraphes 17 à 20 du document TC/52/3, devrait figurer à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session. Il convient aussi que ce point de l'ordre du jour devrait également traiter de la question de l'utilisation des caractères de résistance aux insectes et convient de solliciter des exposés auprès de l'Union européenne et d'autres membres de l'Union.

85. Le TC convient du fait que la gestion des collections de variétés qui ne sont pas gérées directement par le service, tel qu'indiqué aux paragraphes 25 à 27 du document TC/52/3, devrait figurer à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session et convient de solliciter des exposés auprès de la France et d'autres membres de l'Union.

#### Documents TGP

##### *Questions pour adoption par le conseil en 2016*

##### *TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen*

##### i) Portée des principes directeurs

86. Le TC examine le document TC/52/5.

87. Le TC prend note de la nouvelle section concernant "Portée des principes directeurs d'examen" déjà approuvée par le TC aux fins d'inclusion dans la version révisée du TGP/7 qui sera proposée au TC pour adoption par le Conseil en octobre 2016, tel qu'indiqué au paragraphe 7 du document TC/52/5.

##### ii) Utilisation de texte, de photographies et d'illustrations exclusives dans les principes directeurs d'examen

88. Le TC examine le document TC/52/14 et convient de proposer des orientations concernant les textes, photographies, illustrations ou autres éléments qui pourraient être soumis aux droits de tiers, pour inclusion dans le document TGP/7 qui serait proposé aux fins d'adoption par le Conseil en octobre 2016, qui seraient libellées comme suit :

“En cas de textes, photographies, illustrations ou autres éléments soumis aux droits de tiers, il incombe à l’auteur du document, y compris pour les principes directeurs d’examen, d’obtenir l’autorisation requise du tiers. Les éléments ne doivent pas être inclus dans les documents lorsque ladite autorisation est requise, mais n’a pas été obtenue.

“Lorsque des textes, photographies, illustrations ou autres éléments soumis aux droits de tiers sont utilisés dans des principes directeurs d’examen, il convient d’indiquer que le tiers a renoncé à ses droits aux fins de l’examen DHS et de l’élaboration des descriptions variétales (par exemple, en indiquant ‘Avec l’aimable autorisation de [nom du titulaire du droit d’auteur]’ à côté de l’image protégée par le droit d’auteur).”

89. Le TC convient d’inclure dans le modèle de principes directeurs d’examen sur le Web une indication de la source pour les textes, photographies, illustrations ou autres éléments qui pourraient être soumis aux droits de tiers.

iii) Séries régionales de variétés indiquées à titre d’exemple

90. Le TC examine le TC/52/15 et convient du fait que, dans le but d’élaborer des séries régionales de variétés indiquées à titre d’exemple pour les principes directeurs d’examen :

- a) une “région” devrait comprendre plusieurs pays,
- b) le TWP chargé des principes directeurs d’examen devrait définir la nécessité et la base pour l’établissement d’une région aux fins d’une série régionale de variétés indiquées à titre d’exemple,
- c) les modalités d’élaboration de séries de variétés indiquées à titre d’exemple pour une région donnée seraient définies par le TWP concerné et pourraient, par exemple, être coordonnées par un expert principal de la région en question, et
- d) les variétés indiquées à titre d’exemple devraient faire l’objet d’un accord entre tous les membres de l’UPOV de la région concernée.

91. Le TC convient de proposer les orientations ci-dessus aux fins d’inclusion dans la version révisée du TGP/7 qui sera proposée au TC pour adoption par le Conseil en octobre 2016.

*TGP/8 : Protocole d’essai et techniques utilisées dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité*

iv) Nouvelle section : Examen de caractères au moyen de l’analyse d’images

92. Le TC prend note de la nouvelle section sur “Examen des caractères au moyen de l’analyse d’images” déjà approuvée par le TC, tel qu’indiqué en annexe I du document TC/52/5, aux fins d’inclusion dans la version révisée du TGP/8 qui sera proposé au TC pour adoption par le Conseil en octobre 2016.

v) Nouvelle section : Réduction de la variation due à différents observateurs

93. Le TC examine le document TC/52/16 et le projet d’orientations sur “Réduction optimale de la variation due à différents observateurs lors d’un même essai”, comme indiqué en annexe I du document TC/52/16, en conjonction avec les observations faites par les TWP à leurs sessions de 2015 et le TC-EDC à sa réunion de 2016.

94. Le TC convient du fait que le projet d’orientations serait inclus dans une version révisée du document TGP/8 : “Protocole d’essai et techniques utilisés dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité”, Première partie : Protocole d’essai DHS et analyse des données, qui sera proposée pour adoption par le Conseil en octobre 2016.

*TGP/0 : Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents*

95. Le TC examine le document TC/52/5 “Documents TGP” et note que le Conseil serait invité à adopter le document TGP/0/9, afin de tenir compte des révisions de documents TGP.

Éventuelle future révision de documents TGP

TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen

i) Matériel à l'intention des rédacteurs de principes directeurs d'examen

96. Le TC examine le document TC/52/28 et suit un exposé présenté par le Bureau de l'Union, dont une copie serait mise à disposition dans un additif au document TC/52/28 (en anglais uniquement). Le TC suit également une démonstration de la version n° 1 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web.

97. Le TC note le fait que tous les experts principaux avaient établi des projets de principes directeurs d'examen aux fins d'examen par les TWP à leurs sessions de 2015 au moyen du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web.

98. Le TC prend note du fait qu'il a été demandé à tous les experts intéressés d'élaborer leurs observations concernant les projets de principes directeurs d'examen pour examen par les TWP à leurs sessions de 2015 au moyen du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web.

99. Le TC prend note des questions traitées en réponse aux observations formulées par les experts principaux et les experts intéressés qui ont participé aux essais du prototype de modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web, comme indiqué aux paragraphes 26 et 27 du document TC/52/28.

100. Le TC convient de normaliser le format du tableau des caractères pour tous les principes directeurs d'examen conformément à la structure suivante :

		English	français		deutsch	español	Example Varieties Ejemplos Beispielsorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1	2	3	4	5	6	7		
		Name of characteristics in English	Nom du caractère en français		Name des Merkmals auf Deutsch	Nombre del carácter en español		
		states of expression	types d'expression		Ausprägungsstufen	tipos de expresión		

Légende

- 1 Numéro du caractère
- 2 (\*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2
- 3 Type d'expression
  - QL Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3
  - QN Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3
  - PQ Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3
- 4 Méthode d'observation (et type de parcelle, le cas échéant)
  - MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5
- 5 (+) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.2.
- 6 (a)-{x} Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1
- 7 Échelle des stades de croissance

Exemple :

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
<b>100.</b>	<b>(*) QN MG A/VG B</b>	<b>(+) (a) (b) (c)</b>	<b>2201, 2202, 2302</b>			
	<b>Plant: growth habit</b>	<b>Plante : port</b>	<b>Pflanze: Wuchsform</b>	<b>Planta: porte</b>		
	upright					1
	semi upright				Okayamazairai	2
	spreading					3

101. Le TC convient que la méthode d'observation la plus couramment utilisée pour un caractère dans le tableau des caractères devrait figurer en premier dans le champ intitulé "méthode d'observation".

102. Le TC note que la mise au point finale de la version n° 1 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web avait abouti avant le début du processus de rédaction des projets de principes directeurs d'examen pour les TWP en 2016, y compris la résolution des questions figurant au paragraphe 28 du document TC/52/28. Le TC note également que l'élaboration de la version n° 2 du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web ne devrait pas commencer avant 2018, sous réserve de ressources disponibles, après que la version n° 1 ait été entièrement stabilisée et testée.

103. Le TC note que tous les principes directeurs d'examen seraient générés automatiquement par le modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web à partir de 2016.

104. Le TC convient de réviser le document TGP/7 afin de tenir compte de l'introduction du modèle de principes directeurs d'examen fondé sur le Web après que la version n° 1 a été entièrement stabilisée et testée.

*TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisées dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité*

ii) Analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (COYU)

105. Le TC examine le document TC/52/17 et suit un exposé présenté par un expert du Royaume-Uni, et dont une copie figure dans le document TC/52/17 Add. (en anglais uniquement).

106. Le TC note que des experts de l'Allemagne, de la Finlande, de la France, du Kenya et du Royaume-Uni ont participé à l'exercice visant à tester le nouveau module logiciel pour la nouvelle méthode de calcul de la COYU.

107. Le TC note que le TWC était convenu que la nouvelle méthode de calcul de la COYU donnait de bons résultats dans la pratique et était convenu de demander à l'expert du Royaume-Uni de fournir des orientations concernant l'extrapolation pour les variétés candidates dont le niveau d'expression se situe en dehors des limites observées pour les variétés de référence.

108. Le TC convient de demander aux membres de l'Union de fournir au Royaume-Uni de plus grandes séries de données en vue de l'élaboration de seuils de probabilité pour la nouvelle méthode qui concordent avec les résultats obtenus en utilisant les précédents seuils de probabilité. Ces séries de données devraient comprendre 100 variétés candidates au minimum, offrir la possibilité de disposer de données relatives à ces 100 variétés sur plusieurs années. Le TC note que le Bureau de l'Union diffuserait une circulaire sollicitant des contributions de séries de données.

109. Le TC note que le TWC était convenu d'inviter des experts de la Chine et de la France à participer aux étapes suivantes de l'exercice pratique et de fournir leurs séries de données aux fins d'examen.



110. Le TC note que le TWC a proposé d'inviter le TWA à fournir de grandes séries de données relatives aux plantes cultivées afin de déterminer des seuils de probabilité appropriés pour la nouvelle méthode de calcul de la COYU.

iii) Examen DHS sur des échantillons globaux

111. Le TC examine le document TC/52/18.

112. Le TC convient que les Pays-Bas devraient être invités à élaborer des orientations, comprenant des exemples, pour l'examen DHS sur des échantillons globaux aux fins d'inclusion dans une future version révisée du document TGP/8, en se fondant sur les points suivants :

- a) le caractère devrait remplir les conditions relatives à un caractère, énoncées dans l' "Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales" (voir la section 4.2.1 du document TG/1/3),
- b) des informations devraient être disponibles sur le déterminisme génétique du caractère,
- c) la pertinence du caractère devrait être validée par une évaluation initiale de l'homogénéité à partir de plantes isolées,
- d) des informations devraient être fournies sur la variabilité des plantes et leurs différences au cours des cycles de végétation (données extraites de mesures courantes relatives à un caractère sur plusieurs années),
- e) une description complète de la méthode d'évaluation devrait être fournie,
- f) la détermination des niveaux d'expression devrait être fondée sur la variation existante entre les variétés et tenir compte de l'influence de l'environnement.

113. Le TC convient que le projet d'orientations devait être examiné par les TWP, à leurs sessions en 2016.

iv) Méthode de traitement des données pour l'évaluation de la distinction et l'établissement de descriptions variétales

114. Le TC examine le document TC/52/19.

115. Le TC note que le TWC a examiné les informations relatives aux étapes utilisées dans les méthodes fournies par les participants pour l'exercice pratique afin de déterminer les éléments communs et les divergences entre les méthodes. Le TC note également que le TWC est convenu que les méthodes pour attribuer une note aux variétés candidates se fondaient sur l'une ou plusieurs de ces approches : une division en niveaux selon des intervalles réguliers, l'utilisation des résultats de variétés utilisées à titre d'exemple ou l'avis d'un phytotechnicien.

116. Le TC convient de demander aux TWP, à leurs sessions en 2016, d'examiner l'analyse fournie par le TWC, telle qu'elle figure en annexe du document TC/52/19. Le TC convient de demander à l'expert de la France de fournir de plus amples informations sur les données analysées dans le cadre de l'étude. Le TC convient également de demander aux personnes participant à l'exercice pratique de fournir des informations concernant les motifs et les situations pour lesquels les variétés utilisées à titre d'exemple, l'avis d'un phytotechnicien et la division en niveaux selon des intervalles réguliers seraient, ou non, appropriées afin de convertir des observations en notes.

117. Le TC convient avec le TWC et le TWA que les orientations sur "les différentes formes que les descriptions variétales pouvaient prendre et l'intérêt des échelles de niveau", comme reproduites en annexe I du TC/51/19, devraient être utilisés comme une introduction à des conseils à venir et devant être mis au point au sujet du traitement des données pour l'évaluation de la distinction et pour produire des descriptions variétales.

*TGP/10 : Examen de l'homogénéité*

v) Nouvelle section : Évaluation de l'homogénéité d'après les plantes hors-type sur la base de plusieurs cycles de végétations ou sous-échantillons

118. Le TC examine le document TC/52/20 et suit un exposé présenté par un expert du Royaume-Uni sur l'évaluation de l'homogénéité d'après les plantes hors-type sur la base de plusieurs cycles de végétations, dont une copie figure dans le document TC/52/20 Add. (en anglais uniquement).

119. Le TC convient que la nouvelle "Méthode 3 : Combiner les résultats de deux cycles de végétation" proposée pour l'évaluation de l'homogénéité d'après les plantes hors type, comme indiqué à l'annexe I du document TC/52/20, devrait être examinée par les TWP, à leurs sessions en 2016.

120. Le TC note que le TWA était convenu de demander une liaison vidéo avec les experts du TWC en vue d'examiner la nouvelle "Méthode 3 : Combiner les résultats de deux cycles de végétation" proposée, à sa quarante-cinquième session prévue en 2016, et était convenu que la liaison vidéo serait ouverte à tous les experts intéressés.

121. Le TC convient de préciser que les orientations figurant en annexe I du document TC/52/20 n'étaient pas destinées à être utilisées pour l'évaluation de l'homogénéité d'après les plantes hors type sur les mêmes plantes pendant deux cycles de végétation, car les mêmes plantes hors type observées dans le premier cycle de végétation seraient encore des plantes hors type dans le deuxième cycle de végétation.

*Nouvelles propositions concernant la révision des documents TGP*

*TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen*

i) Durée des examens DHS dans le secteur des fruits

122. Le TC accepte d'étudier la possibilité de modifier les conseils du document TGP/7 concernant la durée des examens DHS pour les plantes fruitières après examen plus approfondi par le TWF lors de sa session en 2016. À cet égard, il sollicite du TWF qu'il détermine si les conseils figurant sur les documents TGP sont de nature à empêcher un examen DHS après un cycle de végétation.

*TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV*

ii) Définition du terme "incurvé"

123. Le TC prend note de l'intention du TWF d'étudier la possibilité de proposer de modifier la définition d'"incurvé" dans le document TGP/14.

*Programme d'élaboration des documents TGP*

124. Le TC donne son aval au programme d'élaboration des documents TGP tel qu'il figure à l'annexe II du document TC/52/5, sous réserve de ses conclusions ci-dessus.

125. Le TC est convenu que les symboles utilisés dans le programme d'élaboration des documents TGP méritent une explication.

Techniques moléculaires

126. Le TC examine le document TC/52/11.

127. Le TC prend note du rapport sur les faits nouveaux survenus au sein des TWP et du BMT, présenté aux paragraphes 5 à 15 du document TC/52/11.

128. Le TC prend note de l'intention des systèmes de semence de l'OCDE d'organiser un atelier conjoint sur les techniques biochimiques et moléculaires réunissant l'OECD, l'UPOV, l'ISTA et l'AOSA et entend un rapport verbal du représentant de l'OCDE expliquant que l'atelier conjoint se tiendrait le 8 juin 2016 à Paris (France).

129. Le TC prend note que, lors de sa cinquante et unième session, il était convenu :

- a) d'élaborer un document commun présentant les particularités principales des systèmes de l'OCDE, de l'UPOV et de l'ISTA;
- b) de dresser un inventaire, par plante, de l'utilisation qui était faite par l'UPOV des techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires, en vue de l'élaboration d'un document commun à l'OCDE, à l'UPOV et à l'ISTA contenant ces informations, dans un format semblable à celui du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables", sous réserve de l'approbation du Conseil et en coordination avec l'OCDE et l'ISTA; et
- c) que la proposition adressée au BMT, à sa quinzième session, visant à dresser des listes d'initiatives conjointes possibles avec l'OCDE et l'ISTA dans le domaine des techniques moléculaires et à les soumettre au TC pour approbation, lors de sa cinquante-troisième session.

130. Le TC est convenu que le BMT devrait inclure l'élaboration d'une liste terminologique (définitions) utilisée par l'OCDE, l'UPOV et l'ISTA à la liste des initiatives communes sur les techniques moléculaires, aux fins d'examen par le TC à sa cinquante-troisième session.

131. Le TC est convenu d'un projet de questions et réponses concernant la diffusion d'informations à un large public, y compris le public en général, sur la situation à l'UPOV, libellé comme suit :

"Est-il possible d'obtenir la protection d'une variété sur la base de son profil d'ADN?"

"Pour pouvoir bénéficier d'une protection, une variété doit pouvoir être nettement distinguée de toute autre variété existante par des caractères exprimés physiquement, par exemple, la hauteur de la plante, l'époque de floraison, la couleur des fruits, la résistance aux maladies, etc. Le profil d'ADN ne constitue pas une base suffisante permettant d'obtenir la protection d'une variété, bien que ces informations puissent être utilisées comme information complémentaire.

"Des explications plus détaillées sont fournies dans les réponses aux questions fréquemment posées. 'L'UPOV permet-elle de recourir à des techniques moléculaires (profils d'ADN) dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (examen DHS)?"

"Voir également :

"Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir protéger une nouvelle variété végétale?"

132. Le TC prend note que le point 5 de l'ordre du jour du BMT intitulé "compte rendu des travaux sur l'utilisation des techniques moléculaires dans le cadre de l'examen DHS" permettrait aux membres de l'UPOV et de rendre compte des faits nouveaux concernant l'utilisation de techniques moléculaires dans le cadre de l'examen DHS, et que cela constituerait le fondement pour proposer de nouveaux modèles d'application à inclure dans le document TGP/15 "Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)".

133. Le TC prend note que l'Union européenne mène un projet sur l'utilisation de techniques faisant intervenir des marqueurs moléculaires dans l'examen DHS de différentes espèces.

#### Séance de débat

a) *Débat sur les descriptions variétales et le rôle du matériel végétal, y compris le nombre minimum de cycles de végétations pour l'examen DHS*

134. Le TC suit les exposés suivants sur les descriptions variétales et le rôle du matériel végétal, y compris le nombre minimum de cycles de végétations pour l'examen DHS (dans l'ordre de présentation) :

Les descriptions variétales et le rôle du matériel végétal, y compris le nombre minimum de cycles de végétations pour l'examen DHS	France (M. Richard Brand)
Développement et utilisation des descriptions variétales	Allemagne (Mme Beate Rücker)
Nombre minimum de cycles de végétations	Pays-Bas (M. Kees van Ettehoven)
Utilisation des descriptions variétales et longueur de la période d'examen – Le point de vue de la Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande (M. Chris Barnaby)

b) *Débat sur les paramètres qualitatifs pour l'examen DHS*

135. Le TC suit les exposés suivants sur les paramètres qualitatifs pour l'examen DHS (dans l'ordre de présentation) :

Les paramètres qualitatifs pour l'examen DHS	Union européenne (M. Gerhard Schuon)
Les paramètres qualitatifs pour l'examen DHS	Pays-Bas (M. Kees van Ettehoven)

c) *Débat sur la question de la facilitation de la mise au point de bases de données*

136. Le TC suit les exposés suivants sur la facilitation de la mise au point de bases de données (dans l'ordre de présentation) :

Faciliter la mise au point de bases de données dans le cadre de l'examen DHS	France (M. Richard Brand)
Faciliter la mise au point de bases de données	Pays-Bas (M. Kees van Ettehoven)

d) *Débat sur l'écart minimal entre les variétés*

137. Le TC suit les exposés suivants sur l'écart minimal entre les variétés (dans l'ordre de présentation) :

Écart minimal/Distinction	Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH) et Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOFORA) (Mme Dominique Thevenon)
Écart minimal – point de vue tenant compte des variétés agricoles et maraîchères	European Seed Association (ESA) (M. Bert Scholte)

Questions concernant les descriptions variétales

138. Le TC examine le document TC/52/21.

139. Le TC prend note que le CAJ, à sa soixante et onzième session, avait approuvé la conclusion du CAJ AG, à sa neuvième session, sur le :

i) but de la description variétale élaborée au moment de l'octroi du droit d'obteneur (description variétale initiale), comme suit :

"37. Le CAJ-AG est convenu que, sur la base de la section 6 du 'Rapport UPOV d'examen technique et Formulaire UPOV de description variétale' du document TGP/5 'Expérience et coopération en matière d'examen DHS', le but de la description variétale élaborée au moment de l'octroi du droit d'obteneur (description variétale initiale) pourrait être résumé comme suit :

- "a) décrire les caractères de la variété; et
  - "b) identifier les variétés voisines et les différences par rapport à ces variétés, et en dresser la liste;
- avec les informations sur la base pour a) et b), à savoir :
- "▪ Date et référence du document contenant les principes directeurs d'examen de l'UPOV;
  - "▪ Date et/ou référence des principes directeurs du service ayant établi le rapport d'examen;
  - "▪ Service ayant établi le rapport d'examen;
  - "▪ Station(s) et lieu(x) d'examen;
  - "▪ Période d'examen;

- “▪ Date et lieu de publication du document;
- “▪ Groupe : (tableau : caractères; niveaux d’expression; note; observations);
- “▪ Renseignements complémentaires;
  - “a) Données additionnelles;
  - “b) Photographie (le cas échéant);
  - “c) Version du code RHS des couleurs utilisée (le cas échéant);
  - “d) Observations.”

et

ii) statut de la description variétale initiale, au regard de la vérification de la conformité du matériel végétal à une variété protégée aux fins de la défense du droit d’obtenteur, comme suit :

“38. Le CAJ-AG a examiné le statut de la description variétale initiale, au regard de la vérification du matériel végétal d’une variété protégée aux fins de la défense du droit d’obtenteur, et a noté que les orientations de l’UPOV sur la défense des droits d’obtenteur figurant dans le document UPOV/EXN/ENF/1 “Notes explicatives sur la défense des droits d’obtenteur selon la Convention UPOV” expliquent ce qui suit :

“SECTION II : Quelques mesures possibles pour la défense des droits d’obtenteur

“S’il est vrai que la Convention UPOV exige des membres de l’Union que ceux-ci prévoient les recours légaux appropriés permettant de défendre efficacement les droits d’obtenteur, il n’en reste pas moins que c’est aux obtenteurs qu’il incombe de défendre leurs droits.”

[...]

“39. Le CAJ-AG est convenu que, s’agissant de l’utilisation de la description variétale initiale, il y avait lieu de rappeler que la description des caractères de la variété et la base de la distinction de la variété la plus semblable étaient liées aux circonstances de l’examen DHS comme indiqué dans le paragraphe 10.c) du document, à savoir :

- “▪ Date et référence du document contenant les principes directeurs d’examen de l’UPOV;
- “▪ Date et/ou référence des principes directeurs du service ayant établi le rapport d’examen;
- “▪ Service ayant établi le rapport d’examen;
- “▪ Station(s) et lieu(x) d’examen;
- “▪ Période d’examen;
- “▪ Date et lieu de publication du document;
- “▪ Groupe : (tableau : caractères; niveaux d’expression; note; observations);
- “▪ Renseignements complémentaires;
  - “a) Données additionnelles;
  - “b) Photographie (le cas échéant);
  - “c) Version du code RHS des couleurs utilisée (le cas échéant);
  - “d) Observations.

140. Le TC prend note des exposés sur les “questions concernant les descriptions variétales” faits par les groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2015, comme indiqué au paragraphe 17 du document TC/52/21.

141. Le TC prend note des commentaires formulés par les groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2015, sur des questions concernant les descriptions variétales et le rôle du matériel végétal utilisé comme base de l’examen DHS, comme indiqué aux paragraphes 18 à 40 du document TC/52/21.

142. Le TC est convenu d’inviter des experts à faire part aux groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2016, de leurs données d’expérience concernant le rôle du matériel végétal utilisé comme base de l’examen DHS en relation avec les questions visées au paragraphe 5 du document TC/52/21, qui figure ci-dessous :

a) l’utilisation des informations, des documents ou du matériel fournis par l’obtenteur aux fins du contrôle du maintien de la variété, comme énoncé au paragraphe 15 du document CAJ-AG/13/8/4 “Matters concerning cancellation of the breeder’s right”, en précisant que les informations, les documents ou le matériel pourraient être conservés dans un autre pays;

b) l'utilisation de principes directeurs d'examen aux fins du contrôle du maintien de la variété qui se distinguaient des principes directeurs utilisés pour l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (examen "DHS");

c) le statut de la description variétale initiale, au regard de la vérification de la conformité du matériel végétal à une variété protégée aux fins de :

- i) contrôle du maintien de la variété (article 22 de l'Acte de 1991, article 10 de l'Acte de 1978);
- ii) l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité ("DHS") des variétés candidates;

d) le statut d'une description variétale modifiée fournie, par exemple, à la suite :

- i) d'un rééchantillonnage de l'échelle des principes directeurs d'examen (en particulier pour les caractères non signalés par un astérisque);
- ii) d'une variation due aux conditions environnementales des années d'essai pour les caractères influencés par le milieu;
- iii) d'une variation due à l'observation effectuée par différents experts; ou
- iv) de l'utilisation de différentes versions d'échelles (par exemple, différentes versions du code de couleurs RHS); et

e) lorsqu'une erreur est décelée par la suite dans la description variétale initiale.

#### Définition des groupes de couleurs à partir du code RHS des couleurs

143. Le TC examine le document TC/52/22.

144. Le TC prend note des informations présentées et des commentaires formulés aux groupes de travail techniques en 2015.

145. Le TC prend note que le TWO était convenu de demander à l'expert de l'Allemagne d'élaborer une étude avec l'appui des experts de l'Australie, du Canada, de l'Union européenne, des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni sur la possibilité d'utiliser la sixième édition du code RHS des couleurs pour définir des groupes de couleurs aux fins de groupement des variétés et d'organisation des essais en culture.

146. Le TC prend note que le TWO était convenu de demander à un expert du Royaume-Uni de compiler des exemples de variétés n'ayant pas de correspondance de couleur dans la sixième édition du code RHS des couleurs (lacunes) en vue de proposer des nouvelles couleurs et éventuellement d'harmoniser la terminologie. Le TC est convenu que davantage de coopération avec la Société royale d'horticulture (RHS) serait bénéfique pour l'UPOV et pour la RHS et a demandé au Bureau de l'Union d'étudier les possibilités permettant davantage de coopération.

147. Le TC prend note du fait que le nom des couleurs peut avoir une importance en ce qui concerne les dénominations variétales et peut avoir une incidence sur l'acceptation des dénominations variétales pour certains membres de l'UPOV.

#### Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement

148. Le TC examine le document TC/52/23.

149. Le TC prend note que le TWF était convenu que les méthodes statistiques ne sont pas couramment utilisées pour les plantes fruitières, et que le TWO était convenu que les méthodes statistiques ne sont pas utilisées pour l'analyse des caractères observés visuellement dans l'examen DHS des plantes ornementales.

150. Le TC prend note que la Chine a été invitée à présenter un exposé à la trente-quatrième session du TWC afin de décrire les méthodes statistiques utilisées dans le progiciel DUST China (DUSTC) pour l'analyse de la distinction et de l'homogénéité.

151. Le TC prend note que la Finlande envisage d'utiliser la nouvelle méthode statistique, décrite dans l'annexe au document TC/52/23, pour l'analyse de sept caractères ordinaux observés visuellement chez la fêtole, la fêtole des prés et la fêtole élevée, le trèfle blanc et le trèfle violet.

152. Le TC est convenu que le nom des différentes méthodes devrait être clarifié afin d'éviter toute confusion avec d'autres méthodes utilisées à l'UPOV, telles que la méthode COYD.

153. Le TC prend note que le TWC était favorable à la proposition d'un expert de la France d'étudier la possibilité de mettre au point un logiciel capable d'appliquer la méthode élaborée par les experts du Danemark et de la Pologne, en collaboration avec des experts de la Finlande et du Royaume-Uni.

#### Dénominations variétales

154. Le TC examine le document TC/52/12.

155. Le TC prend note des travaux sur la possibilité d'élaborer un outil de recherche de similarités de l'UPOV aux fins des dénominations variétales par le WG-DST, y compris l'étude test, comme indiqué aux paragraphes 5 à 15 du document TC/52/12.

156. Le TC prend note du fait que la proposition de révision du document UPOV/INF/12 en ce qui concerne les modifications de dénominations variétales enregistrées a été adoptée par le Conseil à sa quarante-neuvième session ordinaire, comme indiqué au paragraphe 17 du document TC/52/12.

157. Le TC prend note que le mandat et la composition du WG-DST ont été élargis aux fins d'élaboration de recommandations à l'intention du CAJ concernant une éventuelle révision du document UPOV/INF/12 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" (qui devient ainsi le WG DEN) et que le WG DEN se réunira le 18 mars 2016.

158. Le TC prend note du fait que le Bureau de l'Union a diffusé une circulaire invitant les membres du CAJ et les observateurs, ainsi que les membres du WG DST, à faire part de leur souhait de participer au WG-DEN et à fournir des observations concernant le document UPOV/INF/12/5.

159. L'Union européenne a accueilli avec enthousiasme la possibilité d'élaborer un outil de recherche de similarités de l'UPOV aux fins de la dénomination variétale, et a souligné l'importance de comparer les résultats du nouvel algorithme avec les algorithmes existants afin de s'assurer de l'amélioration en termes de précision et de rappel. Le Bureau de l'Union a confirmé que le nouvel algorithme serait prêt à être testé dans la base de données PLUTO et a confirmé que la phase de test et d'évaluation du nouvel algorithme, tel que mentionné par l'Union européenne, faisait partie intégrante des travaux.

#### Informations et bases de données

##### *Bases de données d'information de l'UPOV*

160. Le TC examine le document TC/52/6.

##### *Système de codes UPOV*

161. Le TC prend note qu'en 2015, 188 nouveaux codes UPOV ont été créés et 11 codes UPOV existants ont été modifiés, portant le nombre total de codes UPOV dans la base de données GENIE à 7992 à la fin de 2015.

162. Le TC prend note que le Bureau de l'Union établira des tableaux des ajouts et des modifications apportées aux codes UPOV pour vérification par les services compétents pour chacune des sessions des groupes de travail techniques en 2016, comme indiqué au paragraphe 8 du document TC/52/6.

163. Le TC est convenu d'inviter l'Union européenne à formuler une proposition aux groupes de travail techniques, à leurs sessions de 2016, afin de revoir le Guide relatif aux systèmes de codes UPOV concernant les codes UPOV pour les genres ou espèces hybrides.

164. Le TC prend note de l'intervention du Japon sur les nouvelles procédures administratives adoptées afin de faciliter l'échange de rapports d'examen DHS entre le Japon et d'autres membres de l'UPOV et du

fait qu'il en résulte que les rapports d'examen DHS seront fournis à titre gracieux aux membres de l'UPOV avec lesquelles un accord de coopération a été conclu.

#### *Base de données PLUTO*

165. Le TC prend note de la synthèse des contributions à la base de données PLUTO de 2012 à 2015 et de l'état actuel des apports de données par les membres de l'Union figurant à l'annexe du document TC/52/6.

166. Le TC prend note de l'introduction d'une colonne supplémentaire indiquant la dernière date à laquelle les informations ont été fournies à la base de données PLUTO.

167. Le TC prend note de l'introduction d'une fonction pour chercher les dénominations en utilisant le champ "Dénomination" et "Référence de l'obtenteur", de manière indépendante ou combinée, dans l'onglet "Recherche de dénomination" de la base de données PLUTO.

168. Le TC prend note que le CAJ, à sa soixante-douzième session, était convenu que le WG-DEN devrait examiner des propositions d'élargissement du contenu de la base de données PLUTO en vue d'inclure toutes les variétés reconnues, y compris celles qui n'ont pas été, ou ne sont plus, enregistrées ou protégées.

169. Le TC prend note des informations relatives aux cours de formation intitulés "Contribution à la base de données PLUTO", qui se sont tenus à Genève en septembre et octobre 2015, comme indiqué aux paragraphes 29 à 31 du document TC/52/6, auxquels des experts des pays membres suivants de l'Union ont participé : Oman, Afrique du Sud et l'ex-République yougoslave de Macédoine (en anglais); Argentine, Bolivie (État plurinational de), Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay et Uruguay (en espagnol).

#### *Formulaire de demande électronique*

170. Le TC examine le document TC/52/7 et suit l'exposé présenté par le Bureau de l'Union.

171. Le TC prend note de l'évolution des travaux concernant l'élaboration d'un prototype de formulaire électronique et des projets pour l'élaboration d'un système pleinement opérationnel (PV2) d'ici au mois d'août 2016 en vue d'une série finale d'essais en septembre 2016, avant sa présentation aux sessions du CAJ, du Comité consultatif et du Conseil en octobre 2016. Le TC prend note de l'ajout des plantes suivantes, selon l'ordre de priorité suivant, établi conformément à l'intérêt des services de protection des obtentions végétales et des obtenteurs participants et à la capacité des services de protection des obtentions végétales participants à fournir des renseignements pertinents dans le questionnaire technique :

- 1) Le rosier
- 2) Le soja
- 3) La laitue
- 4) Le pommier – variétés fruitières
- 5) La pomme de terre

172. La délégation du Japon demande des éclaircissements concernant les langues du formulaire de demande électronique. Le Bureau de l'Union explique que le formulaire de demande électronique permettrait aux utilisateurs de consulter l'ensemble des questions dans toutes les langues des membres de l'UPOV participants. Toutefois, les utilisateurs seront tenus de fournir les informations demandées dans une langue acceptée par l'autorité concernée. Les langues acceptées seront indiquées sur le formulaire.

#### *Échange et utilisation de logiciels et d'équipements*

173. Le TC examine le document TC/52/8.

#### *Document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables"*

174. Le TC prend note du fait que le Conseil, à sa quarante-neuvième session ordinaire tenue à Genève le 29 octobre 2015, a adopté le document UPOV/INF/16/5 "Logiciels échangeables".

175. Le TC prend note que les débats sur l'inclusion dans le document UPOV/INF/16 du logiciel SISNAVA se poursuivraient au sein du TWC, sous réserve de la conclusion des débats sur la variation des descriptions variétales au fil des ans en différents endroits.



176. Le TC est convenu de proposer la révision du document UPOV/INF/16/5 afin d'inclure des informations sur l'utilisation de logiciels par les membres de l'Union, comme indiqué dans l'annexe I du document TC/52/8.

177. Le TC prend note que les observations formulées par le TC à sa cinquante-deuxième session concernant l'utilisation de logiciels par les membres de l'Union, seraient communiquées au CAJ à sa soixante-treizième session, qui se tiendra à Genève en octobre 2016, et que, sous réserve de l'accord du CAJ, un projet de document UPOV/INF/16/6 serait présenté pour adoption par le Conseil à sa cinquantième session ordinaire, qui se tiendra le 28 octobre 2016.

*Document UPOV/INF/22 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union"*

178. Le TC prend note du fait que le Conseil, à sa quarante-neuvième session ordinaire, tenue à Genève le 29 octobre 2015, avait adopté le document UPOV/INF/22/2 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union".

179. Le TC est convenu de proposer la révision du document UPOV/INF/22/2 afin d'inclure des informations sur l'utilisation de logiciels par les membres de l'Union, comme indiqué dans l'annexe II du document TC/52/8, sous réserve des modifications proposées par le TC-EDC :

Annexe II, partie (a), deuxième ligne	MS Microsoft Office Professional Plus 2010
Annexe II, partie (a), troisième ligne	Microsoft Access
Annexe II, partie (b), troisième ligne	PDF Adobe Acrobat Reader
Annexe II, partie (b), quatrième ligne	Microsoft Office (Word) et PDF Adobe Acrobat Reader

180. Le TC prend note que les observations du TC concernant l'utilisation de logiciels par les membres de l'Union seraient communiquées au CAJ à sa soixante-treizième session, et que, sous réserve de l'accord du CAJ, un projet de document UPOV/INF/22/3 serait présenté pour adoption par le Conseil à sa cinquantième session ordinaire, qui se tiendra le 28 octobre 2016.

*Bases de données sur les descriptions variétales*

181. Le TC examine le document TC/52/9.

182. Le TC prend note du débat sur la question de faciliter la mise au point de bases de données au titre du point 3.c) de l'ordre du jour intitulé "faciliter la mise au point de bases de données" à la cinquante-deuxième session du TC.

183. Le TC prend note que le TWC, à sa trente-troisième session, a suivi un exposé présenté par un expert de la Chine sur l'analyse de la variance due à l'interaction "variété x site" (environnement) des caractères QN, au moyen du module statistique du nouveau logiciel "DUSTC" mis au point par la Chine, dont une copie figure dans le document TWC/33/27 Rev.

184. Le TC prend note que le TWF, à sa quarante-sixième session, était convenu que les bases de données consacrées aux plantes fruitières et contenant des données morphologiques ou moléculaires pouvaient être utiles aux fins de groupement des variétés et d'organisation des essais en culture, ainsi que pour l'analyse de la distinction.

Ateliers préparatoires

185. Le TC examine le document TC/52/13.

186. Le TC prend note du rapport des ateliers préparatoires tenus en 2015.

187. Le TC approuve le programme proposé des ateliers préparatoires pour 2016, comme indiqué dans les paragraphes 9 à 11 du document TC/52/13.

188. Le TC prend note que le paragraphe 8 du document TC/52/13 devrait être modifié comme suit :  
TWA (~~Mexique~~ Japon)  
TWV (Union européenne — France)

Principes directeurs d'examen

189. Le TC examine les documents TC/52/2, TC/52/24, TC/52/25, TC/52/26 et TC/52/27.

190. Conformément aux procédures établies dans le document TGP/7, le TC adopte cinq nouveaux principes directeurs d'examen pour la conduite de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité, deux principes directeurs d'examen révisés et neuf principes directeurs d'examen partiellement révisés, énumérés dans le tableau ci-dessous, sur la base des modifications figurant dans l'annexe II du présent document et des modifications rédactionnelles recommandées par le TC-EDC et convient qu'ils doivent être publiés sur le site Web de l'UPOV le plus tôt possible :

**	TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name
<u>NEW TEST GUIDELINES / NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN / NEUE PRÜFUNGSRICHTLINIEN / NUEVAS DIRECTRICES DE EXAMEN</u>							
BR	TWF	TG/COCOS(proj.6)	Coconut	Cocotier	Kokosnuß	Cocotero	Cocos nucifera L.
NZ	TWO	TG/CORDY(proj.5)	Cordyline, Cabbage Tree, Torquay Palm	Cordyline	Cordyline; Keulenbaum; Keulenlilie	Cordyline	Cordyline Comm. ex Juss. excluding C. brasiliensis Planch. and C. fruticosa (L.) A. Chev.
MX	TWF	TG/PERSE (proj.4) (Rootstock)	Avocado; Coyo avocado (rootstock)	Avocatier (Porte-greffe)	Avocado; wilde Avocado (Unterlagen)	Aguacate, Palta; Chinini; Coyó (Porta injerto)	Persea americana Mill.; Persea schiedeana Nees (Rootstock)
ZA	TWO	TG/PLECT(proj.4)	Plectranthus, Spur Flower	Plectranthe	Harfenstrauch	Plectranthus	Plectranthus L'Hér. excluding P. scutellarioides
JP	TWO	TG/SALVI(proj.5)	Salvia, Sage	Sauge	Salbei; Salvie	Salvia	Salvia L.
<u>REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / REVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS</u>							
DE	TWV	TG/200/2(proj.4)	Basil	Basilic	Basilikum	Albahaca	Ocimum basilicum L.
DE	TWO	TG/207/2(proj.4)	Calibrachoa	Calibrachoa	Calibrachoa	Calibrachoa	Calibrachoa Cerv.
<u>PARTIAL REVISIONS OF TEST GUIDELINES / RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN ADOPTÉS / TEILREVISIONEN ANGENOMMENER PRÜFUNGSRICHTLINIEN / REVISIONES PARCIALES DE DIRECTRICES DE EXAMEN ADOPTADAS</u>							
NL	TWV	TG/45/7 (document TC/52/27)	Cauliflower	Chou-fleur	Blumenkohl	Coliflor	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis, Brassica cauliflora Lizg.
NL	TWV	TG/48/7 (document TC/52/27)	Cabbage	Chou pommé	Kopfkohl	Col, Repollo	Brassica oleracea L. convar. capitata (L.) Alef.
NL	TWV	TG/54/7 (document TC/52/27)	Brussels Sprouts	Chou de Bruxelles	Rosenkohl	Col de Bruselas	Brassica oleracea L. var. gemmifera DC.
NL	TWV	TG/55/7 Rev. 3 (document TC/52/25)	Spinach	Épinard	Spinat	Espinaca	Spinacia oleracea L.

**	TWP	Document No. No. du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name
DE	TWV	TG/63/7 – TG/64/7 (document TC/52/24)	Black Radish	Radis d'été, d'automne et d'hiver	Rettich	Rabano de invierno, Rabano negro	Raphanus sativus L. var. niger (Mill.) S. Kerner (Raphanus sativus L. var. major A. Voss, Raphanus sativus L. var. longipinnatus L.H. Bailey)
NL	TWV	TG/65/4 (document TC/52/27)	Kohlrabi	Chou-rave	Kohlrabi	Col rábano	Brassica oleracea L. var. gongylodes L.
NL	TWV	TG/90/6 Corr. (document TC/52/27)	Curly Kale	Chou frisé	Grünkohl	Col rizada	Brassica oleracea L. var. sabellica L.
NL	TWV	TG/151/4 (document TC/52/27)	Calabrese, Sprouting Broccoli	Broccoli	Brokkoli	Brócoli	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. cymosa Duch.
QZ	TWV	TG/294/1 Corr. (document TC/52/26)	Tomato Rootstocks	Porte-greffe de tomate	Tomatenunterla gen	Portainjertos de tomate	Solanum lycopersicum L. x Solanum habrochaites S. Knapp & D.M. Spooner; Solanum lycopersicum L. x Solanum peruvianum (L.) Mill.; Solanum lycopersicum L. x Solanum cheesmaniae (L. Ridley) Fosberg

191. À la demande de l'expert principal et président du TWO, M. Kenji Numaguchi (Japon), le projet de principes directeurs d'examen pour l'Aglaonème (*Aglaonema* Schott.) sera réexaminé par le TWO à sa quarante-neuvième session afin d'examiner les commentaires du TC-EDC concernant la présentation des caractères de couleur.

192. À la demande de l'expert principal, M. Nik Hulse (Australie), en accord avec le président du TWO, M. Kenji Numaguchi (Japon), le projet de principes directeurs d'examen pour le Grevillea (*Grevillea* R. Br. corr. R. Br.) sera réexaminé par le TWO à sa quarante-neuvième session afin de clarifier les caractères de la feuille.

#### *Corrections de principes directeurs d'examen*

193. Le TC prend note qu'une version corrigée des principes directeurs d'examen pour le concombre en français et en espagnol (document TG/61/7 Rev. 2 Corr.) a été publiée sur le site Web de l'UPOV et qu'une version corrigée des principes directeurs d'examen pour la courgette (document TG/119/4 Corr.) serait publiée après la session du TC.

#### *Projets de principes directeurs d'examen examinés par les groupes de travail techniques en 2015*

194. Le TC prend note des projets de principes directeurs d'examen examinés par les groupes de travail techniques à leurs sessions en 2015, tels qu'ils figurent à l'annexe II du document TC/52/2.

#### *Projets de principes directeurs d'examen à examiner par les TWP en 2016*

195. Le TC approuve le programme d'élaboration de nouveaux principes directeurs d'examen et de révision des principes directeurs d'examen existants, comme indiqué à l'annexe III du document TC/52/2.

196. Le TC prend note du fait que l'expert principal des principes directeurs d'examen pour l'oignon et l'échalote (document TG/46/7), M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas), avait demandé que ces principes

directeurs d'examen soient retirés de l'ordre du jour du TWV à sa cinquantième session, qui se tiendra en 2016.

197. Le TC est convenu d'inclure des discussions sur la révision partielle des principes directeurs d'examen pour la tomate (document TG/44/11 Rev.), caractéristique 57 "Résistance au virus des feuilles jaunes en cuillère de la tomate (TYLCV)", à la cinquantième session du TWV, sur la base d'un document qui sera élaboré par un expert de l'Union européenne.

198. Le TC est convenu du fait que la révision partielle des principes directeurs d'examen pour le chou-fleur devrait être retirée de la liste des discussions en 2016.

#### *Statut des principes directeurs d'examen existants ou des projets de principes directeurs d'examen*

199. Le TC prend note de l'état des principes directeurs existants tel qu'il figure dans l'annexe IV du TC/52/2.

#### *Versions remplacées des principes directeurs d'examen*

200. Le TC prend note de la liste des versions remplacées des principes directeurs d'examen, telle qu'elle figure dans l'annexe V du document TC/52/2, et prend note que les versions remplacées des principes directeurs d'examen sont disponibles sur la page consacrée aux principes directeurs d'examen du site Web de l'UPOV.

#### *Publication des principes directeurs d'examen sur le site Web de l'UPOV*

201. Le TC prend note que la révision partielle des principes directeurs d'examen pour le *Citrus* L. était disponible sur le site Web de l'UPOV afin de rendre compte des modifications apportées aux principes directeurs d'examen révisés pour le mandarinier (document TG/201/1 Rev.).

202. Le TC est convenu que des informations devraient être fournies concernant la date de publication des principes directeurs d'examen sur la page consacrée à ces principes sur le site Web de l'UPOV.

#### Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

203. Le TC examine le document TC/52/4 et prend note que le nombre de genres et d'espèces pour lesquels les membres de l'Union faisaient part d'une expérience dans l'examen DHS était passé de 3382 en 2015 à 3462 en 2016 (+ 2,4%). Les informations sur les membres de l'Union ayant une expérience pratique en matière d'examen DHS sont librement accessibles au moyen de la base de données GENIE.

#### Programme de la cinquante-troisième session

204. Le TC tient compte du débat sur le nombre de cycles de végétations dans le cadre de l'examen DHS et convient d'inviter les membres de l'Union à simuler l'impact du recours à différents nombres de cycles de végétation sur les décisions DHS sur la base de données réelles et à rendre compte de leurs résultats aux sessions des groupes de travail techniques en 2016 et à la cinquante-troisième session du TC.

205. Le TC prend note que l'Office communautaire des variétés végétales de l'Union européenne (OCVV) mène une étude sur l'écart minimal entre les variétés et prend note que les résultats de cette étude seront présentés au TWV à sa session en 2016. Le TC est convenu d'inclure un point à l'ordre du jour de sa cinquante-troisième session afin d'examiner l'étude en tenant compte des observations formulées par les groupes de travail techniques.

206. Le TC examine les débats sur la question de la facilitation de la mise au point de bases de données et convient d'inviter les membres de l'Union à présenter des exposés aux prochaines sessions du BMT sur les possibilités de mise au point des bases de données contenant des données moléculaires au sein de l'UPOV. Il prend note que les résultats de ces débats seront communiqués au TC à sa cinquante-troisième session au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Bases de données sur les descriptions variétales".

207. À l'issue du débat au titre du point 3 de l'ordre du jour intitulé "Débat sur les paramètres qualitatifs pour l'examen DHS", le TC prend note que des obstacles à la coopération en matière d'examen, notamment en ce qui concerne l'échange de rapports DHS, peuvent survenir et convient d'étudier la situation plus avant. En guise de point de départ aux débats, le TC convient qu'il serait utile que le Bureau de l'Union réalise une enquête sur la situation actuelle des membres de l'Union et d'en communiquer les résultats au TC à sa cinquante-troisième session.

208. Le projet d'ordre du jour ci-après est approuvé pour la cinquante-troisième session du TC, qui se tiendra à Genève en 2017 :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil
4. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)
5. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques
6. Documents TGP
7. Techniques moléculaires
8. Établissement de seuils calculés pour exclure les variétés notoirement connues du second cycle de végétation lorsque l'on applique la méthode COYD (le document sera élaboré par le Royaume-Uni)
9. Débat sur :
  - a) l'utilisation de caractéristiques de résistance aux maladies et aux insectes dans l'examen DHS
  - b) la gestion des collections de variétés
  - c) l'écart minimal entre les variétés
  - d) Renforcement de la participation de nouveaux membres de l'Union au travail du TC et des groupes de travail techniques
11. Nombre de cycles de végétation
12. Coopération en matière d'examen
13. Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement
14. Ateliers préparatoires
15. Dénominations variétales
16. Informations et bases de données
  - a) Bases de données d'information de l'UPOV
  - b) Systèmes de dépôt électronique des demandes
  - c) Échange et utilisation de logiciels et d'équipements
  - d) Bases de données sur les descriptions variétales
17. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
18. Principes directeurs d'examen
19. Programme de la cinquante-quatrième session
20. Adoption du compte rendu (selon le temps disponible)
21. Clôture de la session

Président et vice-président

209. Le TC prend note que le mandat de la présidence de M. Alejandro Barrientos Priego (Mexique) arriverait à son terme à la clôture de la prochaine session ordinaire du Conseil en octobre. Il a proposé au Conseil d'élire M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas) nouveau président et M. Nik Hulse (Australie) nouveau vice-président du TC pour les trois années à venir.

Médaille de l'UPOV

210. À la clôture de la session, M. Alejandro Barrientos-Priego (Mexique) s'est vu décerner une médaille d'argent de l'UPOV Silver Medal à la fin de son mandat de président du TC, entre 2014 et 2016. En lui remettant cette médaille, M. Francis Gurry, Secrétaire général de l'UPOV, a rappelé que M. Barrientos-Priego avait été le représentant du Mexique au sein du TWF de l'UPOV à compter de 1999, et que durant cette période, il avait assumé la fonction d'expert principal pour neuf principes directeurs d'examen de l'UPOV (figuier de barbarie et xoconostles, avocatier, aubépine, vanillier, cacaoyer, pitaya, pacanier, papayer et porte-greffe de l'avocatier); et que, auparavant, il avait été président du TWF de 2006 à 2008, vice-président du TC de 2011 à 2013 et président du BMT de 2012 à 2014. M. Barrientos-Priego avait également été conférencier et formateur dans le cadre de plusieurs activités de renforcement des capacités en Amérique latine et les Caraïbes.

211. Parmi les progrès accomplis par le TC sous la présidence de M. Barrientos-Priego, M Gurry a souligné les suivants : la réalisation d'une étude pour trouver les moyens d'améliorer l'efficacité du TC, des groupes de travail techniques et des ateliers préparatoires, l'introduction de "débat ouverts" sur une série de questions au sein du TC, l'organisation d'un atelier conjoint UPOV/OCDE/ISTA sur les techniques moléculaires, l'adoption du document INF/22 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union", la révision des documents TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisées dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité", TGP/9 "Examen de la distinction" et TGP/14 "Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV", l'introduction du modèle de principes directeurs d'examen en ligne pour faciliter l'élaboration des principes directeurs d'examen et l'adoption de 56 principes directeurs d'examen nouveaux ou révisés.

*212. Le TC adopte le présent compte rendu à la clôture de sa session le 16 mars 2016.*

[Les annexes suivent]

ANNEXE I / ANNEX I / ANLAGE I / ANEXO I

LISTE DES PARTICIPANTS /  
LIST OF PARTICIPANTS /  
TEILNEHMERLISTE /  
LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des membres /  
in the alphabetical order of the French names of the Members /  
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Mitglieder /  
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Beate RÜCKER (Ms.), Abteilungsleiterin Registerprüfung, Bundessortenamt, Hannover  
(e-mail: beate.ruecker@bundessortenamt.de)

Swenja TAMS (Ms.), Head of Section General affairs of DUS testing, Bundessortenamt, Hannover  
(e-mail: Swenja.Tams@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

María Inés RODRIGUEZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente de la República Argentina, Ginebra  
(e-mail: mariaines.rodriguez@missionarg.ch)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Tanvir HOSSAIN, Senior Examiner, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, Woden  
(e-mail: tanvir.hossain@ipaaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH / AUSTRIA

Barbara FÜRNWEGER (Frau), Leiterin, Abteilung Sortenschutz und Registerprüfung, Institut für Saat- und Pflanzgut, Pflanzenschutzdienst und Bienen, Österreichische Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit GmbH, Wien  
(e-mail: barbara.fuernweger@ages.at)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Ricardo ZANATTA MACHADO, Fiscal Federal Agropecuário, Coordenador del SNPC, Servicio Nacional de Proteção de Cultivares (SNPC), Ministério da Agricultura, Pecuária e Abastecimento, Brasília  
(e-mail: ricardo.machado@agricultura.gov.br)

Caué Oliveira FANHA, Third Secretary, Divisão de Propriedade Intelectual (DIPI) / Intellectual Property Division, Ministério das Relações Exteriores, Brasília  
(e-mail: caue.fanha@itamaraty.gov.br)

CANADA / CANADA / KANADA / CANADÁ

Anthony PARKER, Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa  
(e-mail: anthony.parker@inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE / CHILE / CHILE

Guillermo Federico APARICIO MUÑOZ, Jefe División Semillas Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), División Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Santiago de Chile  
(e-mail: guillermo.aparicio@sag.gob.cl)

Manuel TORO UGALDE, Jefe Sub Departamento, Registro de Variedades Protegidas, División Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Santiago de Chile  
(e-mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

Wang QI, Director, Division of Protection for New Varieties of Plants, Office of Protection of New Varieties of Plants, State Forestry Administration, Beijing  
(e-mail: wangqihq@sina.com)

Tang HAO, Division Director, Senior Agronomist, Division for Plant Variety Testing, Development Center of Science and Technology, Ministry of Agriculture, Beijing  
(e-mail: tanghao1973@126.com)

Ling ZHANG (Ms.), Division 2, State Intellectual Property Office (SIPO), Beijing  
(e-mail: zhangling\_1@sipo.gov.cn)

CROATIE / CROATIA / KROATIEN / CROACIA

Ivana BULAJIĆ (Ms.), Head of Plant Health Service, Directorate for Food Quality and Fitosanitary Policy, Zagreb  
(e-mail: ivana.bulajic@mps.hr)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Juan Camilo SARETZKI-FORERO, Consejero, Misión Permanente de Colombia, Genève  
(e-mail: juan.saretzki@misioncolombia.ch)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Gerhard DENEKEN, Chief Executive, Tystofte Foundation, Skaelskoer  
(e-mail: gde@tystofte.dk)

ÉQUATEUR / ECUADOR / ECUADOR / ECUADOR

Ñusta MALDONADO (Sra.), Tercera Secretaria, Misión Permanente del Ecuador ante la OMC, Ginebra  
(e-mail: nmaldonado@cancilleria.gob.ec)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

José Luis ALONSO PRADOS, Director Técnico, Dirección Técnica de Evaluación de Variedades y Productos Fitosanitarios (DTEVPF), INIA, Madrid  
(e-mail: prados@inia.es)

José Antonio SOBRINO MATE, Jefe del Servicio de Registro de Variedades, Subdirección General de Medios de Producción Agrícolas y Oficina Española de Variedades Vegetales (MPA y OEVV), Oficina Española de Variedades Vegetales, Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente, Madrid  
(e-mail: jasobrinom@magrama.es)

Luis SALAICES SÁNCHEZ, Ministerio de Agricultura, Alimentación y Medio Ambiente (MAGRAMA), Madrid  
(e-mail: luis.salaices@magrama.es)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and External Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria  
(e-mail: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

Ruihong GUO (Ms.), Deputy Administrator, AMS, Science & Technology Program, United States Department of Agriculture (USDA), Washington D.C.  
(e-mail: ruihong.guo@ams.usda.gov)

Elaine WU (Ms.), Attorney – Advisor, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria  
(e-mail: elaine.wu@uspto.gov)

Yasmine Nicole FULENA (Ms.), Intellectual Property Assistant, Permanent Mission of the United States, Chambésy  
(e-mail: fulenayn@state.gov)

FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION / RUSSISCHE FÖDERATION / FEDERACIÓN DE RUSIA

Ismail MERZHOEV, Deputy Chairman, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow  
(e-mail: gossort@gossort.com)



Yury A. ROGOVSKIY, Deputy Chairman, Head of Methodology and International Cooperation, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow  
(e-mail: yrogovskij@yandex.ru)

Antonina TRETINNIKOVA (Ms.), Deputy Head, Methodology and International Cooperation Department, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow  
(e-mail: tretinnikova@mail.ru)

Olga LESNYKH (Ms.), Expert, State Commission of the Russian Federation for Selection Achievements Test and Protection, Moscow  
(e-mail: L9152175502@yandex.ru)

#### FRANCE / FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Virginie BERTOUX (Madame), Responsable, Instance nationale des obtentions végétales (INOV), INOV-GEVES, Beaucauzé  
(e-mail: virginie.bertoux@geves.fr)

Richard BRAND, DUS Coordination, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Le Thor  
(e-mail: richard.brand@geves.fr)

#### HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Tamás HARANGOZÓ, PVP Expert, Directorate of Plant Production and Horticulture, National Food Chain Safety Office (NÉBIH), Budapest  
(e-mail: harangozoT@nebih.gov.hu)

#### IRLANDE / IRELAND / IRLAND / IRLANDA

Donal COLEMAN, Controller of Plant Breeders' Rights, National Crop Evaluation Centre, Department of Agriculture, Food and Marine, Leixlip  
(e-mail: donal.coleman@agriculture.gov.ie)

#### ITALIE / ITALY / ITALIEN / ITALIA

Francesca MARIANO NARNI (Ms.), Intern, Mission permanente de l'Italie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, Pregny  
(e-mail: wipostage@esteri.it)

#### JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Katsumi YAMAGUCHI, Director, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo  
(e-mail: katsumi\_yamaguchi130@maff.go.jp)

Kenji NUMAGUCHI, Senior Examiner, Plant Variety Protection Office, New Business and Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Tokyo  
(e-mail: kenji\_numaguchi760@maff.go.jp)

Akira MIYAKE, Senior Policy Advisor, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Tokyo  
(e-mail: akira\_miyake630@maff.go.jp)

#### KENYA / KENYA / KENIA / KENYA

Simeon KIBET KOGO, General Manager - Quality Assurance, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Nairobi  
(e-mail: skibet@kephis.org)

#### LETTONIE / LATVIA / LETTLAND / LETONIA

Daiga BAJALE (Ms.), Senior Officer, Seed Control Department, Division of Seed Certification and Plant Variety Protection, State Plant Protection Service, Riga  
(e-mail: daiga.bajale@vaad.gov.lv)

#### MAROC / MOROCCO / MAROKKO / MARRUECOS

Zoubida TAOUSSI (Ms.), Chargée de la protection des obtentions végétales, Office National de Sécurité de Produits Alimentaires, Rabat  
(e-mail: ztaoussi67@gmail.com)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Alejandro BARRIENTOS-PRIEGO, Profesor, Departamento de Fitotecnia, Universidad Autónoma de Chapingo (UACH), Chapingo  
(email: abarrien@correo.chapingo.mx)

Sara MANZANO MERINO (Ms.), Advisor, Misión Permanente de México ante la Oficina de las Naciones Unidas en Ginebra, Genève  
(e-mail: smanzano@sre.gob.mx)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher J. BARNABY, Assistant Commissioner / Principal Examiner for Plant Variety Rights, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Ministry of Business, Innovation and Employment, Christchurch  
(e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

OMAN / OMAN / OMAN / OMÁN

Ali AL LAWATI, Plant Genetic Resources Expert, The Research Council, Oman Animal and Plant Genetic Resources, Muscat  
(e-mail: ali.allawati@trc.gov.om)

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI)/  
AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (OAPI)/  
AFRIKANISCHE ORGANISATION FÜR GEISTIGES EIGENTUM (OAPI)/  
ORGANIZACIÓN AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (OAPI)

Juliette AYITE DOUMATEY (Madame), Directeur Général Adjoint, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Yaoundé  
(e-mail: ayijuliette@gmail.com)

Wéré Régine GAZARO (Madame), Directeur, Protection de la propriété industrielle, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Yaoundé  
(e-mail: were\_regine@yahoo.fr)

Mémassi DOSSO, Directeur du Département de la protection de la propriété industrielle, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Yaoundé  
(e-mail: dossomemassi59@gmail.com)

PANAMA / PANAMA / PANAMA / PANAMÁ

Jacinto NAVARRO AROSEMENA, Examinador del Departamento de Variedades Vegetales, Ministerio de Comercio e Industrias, Panama City  
(e-mail: jacinto.navarro@mici.gob.pa)

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY

Dólia Melania GARCETE G. (Sra.), Directora, Dirección de Semillas (DISE), Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Asunción  
(e-mail: dolia.garcete@senave.gov.py)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Marien VALSTAR, Senior Policy Officer, Seeds and Plant Propagation Material, Ministry of Economic Affairs, DG AGRO, Den Haag  
(e-mail: m.valstar@minez.nl)

Kees VAN ETTEKOVEN, Head of Variety Testing Department, Naktuinbouw NL, Roelofarendsveen  
(e-mail: c.v.ettekoven@naktuinbouw.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Marcin KRÓL, Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka  
(e-mail: m.krol@coboru.pl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA

Soon-Gee PARK, Deputy Head, Dongbu office, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gangwon-do  
(e-mail: sgpark98@korea.kr)

Seung-In YI, Deputy Head, Plant Variety Protection Division, Korea Seed & Variety Service (KSVS),  
Gyeongsangbuk-Do  
(e-mail: seedin@korea.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU / REPÚBLICA DE MOLDOVA

Mihail MACHIDON, Chairman, State Commission for Crops Variety Testing and Registration (SCCVTR),  
Chisinau  
(e-mail: info@cstsp.md)

Ala GUSAN (Ms.), Head, Inventions and Plant Varieties Department, State Agency on Intellectual Property  
(AGEPI), Chisinau  
(e-mail: ala.gusan@agepi.gov.md)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA CHECA

Radmila ŠAFAŘÍKOVÁ (Ms.), Head of Division, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture  
(UKZUZ), National Plant Variety Office, Brno  
(e-mail: radmila.safarikova@ukzuz.cz)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO UNIDO

Mara RAMANS (Ms.), Technical Liaison Officer, Principal Plant Variety and Seeds Delivery, Animal and  
Plant Health Agency (APHA), Cambridge  
(e-mail: mara.ramans@apha.gsi.gov.uk)

Adrian M.I. ROBERTS, External Development Manager, Biomathematics & Statistics Scotland (BioSS),  
Edinburgh  
(e-mail: adrian@bioass.ac.uk)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Ms.), National Coordinator for the Cooperation of the Slovak Republic with UPOV/  
Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture  
(ÚKSÚP), Nitra  
(e-mail: bronislava.batorova@uksup.sk)

Luba GASPAROVÁ (Ms.), Senior Officer, Deputy of the National Coordinator for the Cooperation of the  
Slovak Republic with UPOV, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (UKSUP), Bratislava  
(e-mail: Luba.Gasparova@uksup.sk)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Manuela BRAND (Ms.), Plant Variety Rights Office, Federal Department of Economic Affairs, Education and  
Research (EAER), Plant Health and Varieties, Federal Office for Agriculture FOAG, Bern  
(e-mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

TURQUIE / TURKEY / TÜRKEI / TURQUÍA

Mehmet ŞAHİN, Director, Variety Registration and Seed Certification Centre, Ministry of Food, Agriculture  
and Livestock, Yenimahalle - Ankara  
(e-mail: mehmet\_sahin@gthb.gov.tr)

Osman GÖKTÜRK, Second Secretary, Mission Permanente de Turquie auprès de l'OMC, Genève  
(e-mail: osman.gokturk@mfa.gov.tr)

Mehmet SIĞIRCI, Head, Seed Department, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, Ankara  
(e-mail: mehmet.sigirci@tarim.gov.tr)

Hasan ÇELEN, Variety Protection Expert, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, General Directory of  
Protection and Control, Ankara  
(e-mail: hcelen@kkgm.gov.tr)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / EUROPÄISCHE UNION / UNIÓN EUROPEA

Päivi MANNERKORPI (Ms.), Head of Sector - Unit E2, Plant Reproductive Material, Direction Générale  
Santé et Protection des Consommateurs, Commission européenne (DG SANCO), Bruxelles  
(e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Carlos GODINHO, Vice-President, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers  
(e-mail: godinho@cpvo.europa.eu)

Marien VALSTAR, Senior Policy Officer, Seeds and Plant Propagation Material, Ministry of Economic Affairs, DG AGRO, Den Haag  
(e-mail: m.valstar@minez.nl)  
Dirk THEOBALD, Head of the Technical Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers  
(e-mail: theobald@cpvo.europa.eu)  
Gerhard SCHUON, Quality Audit Team Manager, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers  
(e-mail: schuon@cpvo.europa.eu)

## II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

### ARABIE SAOUDITE / SAUDI ARABIA / SAUDI-ARABIEN / ARABIA SAUDITA

Fhead AL SUBAEI, DUS Examiner, General Directorate of Patents, King Abdulaziz City for Science and Technology (KACST), Riyadh  
(e-mail: fsubaei@kacst.edu.sa)

### THAÏLANDE / THAILAND / THAILAND / TAILANDIA

Usana BERANANDA (Ms.), Minister, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission of Thailand to the WTO, Cointrin  
(e-mail: usana@thaiwto.com)  
Pornthep SRITANOTORN, Minister Counsellor, Permanent Mission of Thailand to the WTO, Cointrin  
(e-mail: pornthep@thaiwto.com)

## III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

### ASSOCIATION INTERNATIONALE D'ESSAIS DE SEMENCES (ISTA) / INTERNATIONAL SEED TESTING ASSOCIATION (ISTA) / INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR SAATGUTPRÜFUNG (ISTA) / ASOCIACIÓN INTERNACIONAL PARA EL ENSAYO DE SEMILLAS (ISTA)

Benjamin KAUFMAN, Secretary General, International Seed Testing Association (ISTA), BASSERSDORF  
Email: beni.kaufman@ista.ch

### ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) / ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT (OECD) / ORGANISATION FÜR WIRTSCHAFTLICHE ZUSAMMENARBEIT UND ENTWICKLUNG (OECD) / ORGANIZACIÓN DE COOPERACIÓN Y DESARROLLO ECONÓMICOS (OECD)

Csaba GASPAS, Programme Manager, OECD Seed Schemes & OECD Forest Seed and Plant Scheme, Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD)  
(e-mail: csaba.gaspar@oecd.org)

### COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES ORNEMENTALES ET FRUITIÈRES À REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) / INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED ORNAMENTAL AND FRUIT PLANTS (CIOPORA) / INTERNATIONALE GEMEINSCHAFT DER ZÜCHTER VEGETATIV VERMEHRBARER ZIERUND OBSTPFLANZEN (CIOPORA) / COMUNIDAD INTERNACIONAL DE OBTENTORES DE VARIEDADES ORNAMENTALES Y FRUTALES DE REPRODUCCIÓN ASEXUADA (CIOPORA)

Hélène JOURDAN (Madame), Secrétaire générale, AOHE, Responsable COV & Marques, Meilland International S.A., Association des Obtenteurs Horticoles Européens (AOHE), Le Luc en Provence  
(e-mail: licprot@meilland.com)

José Ignacio CUBERO, Vice-Head Technical Expert for Biotechnology, Eurogenetic, Cordoba  
(e-mail: ge1cusaj@uco.es)

Dominique THÉVENON (Madame), Board member, Treasurer – CIOPORA, AIGN®, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Ornamental and Fruit Plants (CIOPORA), Hamburg  
(e-mail: t.dominique4@aliceadsl.fr)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Marcel BRUINS, Consultant, CropLife International, Bruxelles  
(e-mail: mbruins1964@gmail.com)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Stevan MADJARAC, Representative, American Seed Trade Association (ASTA), Alexandria  
(e-mail: smadjarac@gmail.com)

Szabolcs RUTHNER, Regulatory Affairs Executive, International Seed Federation (ISF), Nyon  
(e-mail: s.ruthner@worldseed.org)

François-Xavier MULLER, EU Corn Breeding IP/QMS Manager, Monsanto SAS, Monbéqui  
(e-mail: francois-xavier.muller@monsanto.com)

EUROPEAN SEED ASSOCIATION (ESA)

Bert SCHOLTE, Technical Director, European Seed Association (ESA), Brussels  
(e-mail: bertscholte@euroseeds.eu)

IV. BUREAU DE L'OMPI / OFFICE OF WIPO / BÜRO DER WIPO / OFICINA DE LA OMPI

Lili CHEN (Ms.), Software Developer, Brand Databases Section, Global Databases Division

V. BUREAU / OFFICER / VORSITZ / OFICINA

Alejandro BARRIENTOS-PRIEGO, Chair

Kees VAN ETTEKOVEN, Vice-Chair

VI. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV / BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Francis GURRY, Secretary-General

Peter BUTTON, Vice Secretary-General

Yolanda HUERTA (Ms.), Legal Counsel

Jun KOIDE, Technical/Regional Officer (Asia)

Ben RIVOIRE, Technical/Regional Officer (Africa, Arab countries)

Leontino TAVEIRA, Technical/Regional Officer (Latin America, Caribbean countries)

Hend MADHOUR (Ms.), Data Modeler and Business Needs Analyst

Romy OERTEL (Ms.), Secretary II

[Annex II follows/  
L'annexe II suit/  
Anlage II folgt/  
Sigue el Anexo II]

## ANNEXE II

MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROJETS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN  
AVANT LEUR ADOPTION À LA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION  
DU COMITÉ TECHNIQUE (TC)

## 1. RÉVISIONS PARTIELLES

<b>TC/52/24</b>	<b>Révision partielle des principes directeurs d'examen pour le radis rave et le radis d'été, d'automne et d'hiver (Document TG/63/7-TG/64/7)</b>
-----------------	---

Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 6 et 7 janvier 2016. Toutes ces observations figurent déjà dans le document TC/52/24, qui a été soumis au TC :

car. 22	libeller "Racine : couleur de l'épiderme de la base"
---------	--

<b>TC/52/25</b>	<b>Révision partielle des principes directeurs d'examen de l'épinard (document TG/55/7 Rev.3)</b>
-----------------	---

Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 6 et 7 janvier 2016. Toutes ces observations figurent déjà dans le document TC/52/25, qui a été soumis au TC :

Page 3, par. 3	Traduction française ainsi libellée : "Les Races Pfs : 1-8 et 10-15 de <i>Peronospora farinosa</i> f. sp. <i>spinaciae</i> sont définies à l'aide d'une série de variétés témoins dites différentielles conformément au tableau suivant :..."
----------------	---

<b>TC/52/26</b>	<b>Révision partielle des principes directeurs d'examen pour le porte-greffe de tomate (Document TG/294/1 Corr.)</b>
-----------------	--

Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2016, qui doivent être incorporées dans le document soumis au TC :

car. 28	à la suite de la suppression de (*) du car. 28, le car. 28 devrait aussi être supprimé du chapitre 5.3 (caractères de groupement) et du questionnaire technique 5 <i>Approuvé par le TWV par correspondance</i>
---------	--

<b>TC/52/27</b>	<b>Révision partielle des principes directeurs d'examen des Brassicacées</b>
-----------------	--

Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 6 et 7 janvier 2016. Toutes ces observations figurent déjà dans le document TC/52/27, qui a été soumis au TC :

Page 2, chou fleur Ad. 28	<p>Deuxième partie de l'explication sur les tests avec marqueurs ADN et/ou essai en plein champ doit être libellée comme suit :</p> <p>"Test avec marqueurs d'ADN et/ou essai plein champ :</p> <p>Toute variété indiquant une stérilité mâle totale (niveau 3) dans le questionnaire technique peut faire l'objet d'un examen lors d'un essai en plein champ ou d'un test avec marqueurs d'ADN. Dans le cas d'un test avec marqueurs d'ADN, si le marqueur CMS n'est pas présent, un essai en plein champ doit être effectué afin de déterminer si la variété indique la stérilité mâle (sur un autre mécanisme), la stérilité partielle ou la fertilité. Toute variété indiquant la fertilité ou la stérilité mâle partielle doit être soumise à un essai en plein champ.</p> <p>Dans le cas d'un essai en plein champ, l'observation est de type VS. Dans le cas d'un test avec marqueurs d'ADN, l'observation est de type MS".</p>
------------------------------	--

Page 3, Chou Ad. 35	libeller comme suit : "Toute variété indiquant une stérilité mâle dans le questionnaire technique peut faire l'objet d'un examen lors d'un essai plein champ ou d'un test avec marqueurs d'ADN. Dans le cas d'un test avec marqueurs d'ADN, si le marqueur CMS n'est pas présent, un essai plein champ doit être effectué afin de déterminer si la variété indique la stérilité mâle (sur un autre mécanisme) ou la fertilité. Toute variété indiquant la fertilité doit être soumise à un essai en plein champ".
Page 4, Choux de Bruxelles Ad. 21	libeller comme suit : "Toute variété indiquant une stérilité mâle dans le questionnaire technique peut faire l'objet d'un examen lors d'un essai plein champ ou d'un test avec marqueurs d'ADN. Dans le cas d'un test avec marqueurs d'ADN, si le marqueur CMS n'est pas présent, un essai plein champ doit être effectué afin de déterminer si la variété indique la stérilité mâle (sur un autre mécanisme) ou la fertilité. Toute variété indiquant la fertilité doit être soumise à un essai en plein champ".
Page 5, Chou rave Ad. 24	libeller comme suit : "Toute variété indiquant une stérilité mâle dans le questionnaire technique peut faire l'objet d'un examen lors d'un essai plein champ ou d'un test avec marqueurs d'ADN. Dans le cas d'un test avec marqueurs d'ADN, si le marqueur CMS n'est pas présent, un essai plein champ doit être effectué afin de déterminer si la variété indique la stérilité mâle (sur un autre mécanisme) ou la fertilité. Toute variété indiquant la fertilité doit être soumise à un essai en plein champ".
Page 6, Brocoli, chou brocoli Ad. 32	libeller comme suit : "Toute variété indiquant une stérilité mâle dans le questionnaire technique peut faire l'objet d'un examen lors d'un essai plein champ ou d'un test avec marqueurs d'ADN. Dans le cas d'un test avec marqueurs d'ADN, si le marqueur CMS n'est pas présent, un essai plein champ doit être effectué afin de déterminer si la variété indique la stérilité mâle (sur un autre mécanisme) ou la fertilité. Toute variété indiquant la fertilité doit être soumise à un essai en plein champ".

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2016, qui doivent être incorporées dans le document soumis au TC :

Page 2, Chou fleur	Corriger l'erreur dans le nom botanique suivant : <i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>botrytis</i> (L.) Alef. var. <b>botrytis</b> L. au lieu de <i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>botrytis</i> (L.) Alef. var. <b>botryris</b> L. <i>La modification est à appliquer sur les principes directeurs d'examen adoptés.</i>
Page 2, Chou fleur Ad. 28	Première partie de l'explication sur les essais en plein champ doit être libellée comme suit "Essai en plein champ :  Absente = > 70% de plantes fertiles (variétés à fécondation libre ou variétés hybrides produites en utilisant le système d'auto-incompatibilité) Partielle = 30% à 70% de plantes fertiles (variétés hybrides produites indiquant la stérilité mâle génétique, hétérozygote) Totale = < 30% de plantes fertiles (variétés hybrides produites présentant une stérilité mâle cytoplasmique)"
Page 6, Brocoli, chou brocoli	Supprimer l'exemple de variété "Montop" du niveau 9 "présente" de car. 32 "Stérilité mâle" dans les principes directeurs d'examen pour le brocoli, chou brocoli (document TG/151/4) <i>Doit être approuvé par le TWV par correspondance</i>
Page 7, Chou frisé	Libeller la traduction espagnole de chou frisé comme suit : "col rizada" au lieu de "berza" <i>La modification sera apportée aux les principes directeurs d'examen adoptés</i>

## 2. NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN

Aglaonème ( <i>Aglaonema</i> Schott.)	TG/AGLAO(proj.6)
---------------------------------------	------------------

À sa réunion tenue à Genève les 6 et 7 janvier 2016, le TC-EDC a examiné le document TG/AGLAO(proj.6).

L'expert principal et président du TWO, M. Kenji Numaguchi (Japan), a demandé que le projet de principes directeurs d'examen pour l'Aglaonème (*Aglaonema* Schott.) soit réexaminé par le TWO à sa quarante-neuvième session afin d'examiner les commentaires du TC-EDC concernant la présentation des caractères de couleur.

Les modifications du document TG/AGLAO(proj.6) faites sur la base des observations reçues de la part du Comité de rédaction élargi en janvier 2016, qui doivent être incluses dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/AGLAO(proj.7)), qui doivent être examinées par le TWO :

Tableau des caractères	revoir la méthode relative aux caractères de couleur afin d'éviter les caractères qualitatifs (QL) pour les couleurs (observations détaillées ci-dessous)
car. 4	libeller comme suit : "Gaine de la feuille : forme de la troncature" avec les niveaux 1 à 5 "fortement inclinée", "légèrement inclinée", "droite", "légèrement échancrée", "fortement échancrée"
car. 17 à 22	regrouper pour se lire "Limbe : répartition de la première couleur" avec les niveaux "petites taches", "taches de taille moyenne", "grandes taches", "rayures", "zone marginale", "uniforme ou presque" et indiquer comme PQ
car. 25	ajouter le niveau "aucune"
car. 26 à 31	regrouper pour se lire "Limbe : répartition de la deuxième couleur" avec les niveaux "petites taches", "taches de taille moyenne", "grandes taches", "rayures", "zone marginale", "uniforme ou presque" et indiquer comme PQ
car. 34	ajouter le niveau "aucune"
car. 35 à 40	regrouper pour se lire "Limbe : répartition de la troisième couleur" avec les niveaux "petites taches", "taches de taille moyenne", "grandes taches", "rayures", "zone marginale", "uniforme ou presque" et indiquer comme PQ
car. 43	ajouter le niveau "aucune"
car. 44 à 49	regrouper pour se lire : "Limbe : répartition de la quatrième couleur" avec les niveaux "petites taches", "taches de taille moyenne", "grandes taches", "rayures", "zone marginale", "uniforme ou presque" et indiquer comme PQ
car. 53 à 59	regrouper pour se lire : "Limbe : répartition de la première couleur de la face inférieure" avec les niveaux "petites taches", "taches de taille moyenne", "grandes taches", "rayures", "zone marginale", "uniforme ou presque" et indiquer comme PQ
car. 61	ajouter le niveau "aucune"
car. 62 à 68	regrouper pour se lire : "Limbe : répartition de la deuxième couleur de la face inférieure" avec les niveaux "petites taches", "taches de taille moyenne", "grandes taches", "rayures", "zone marginale", "uniforme ou presque" et indiquer qu'il s'agit d'un caractère PQ
car. 70	ajouter le niveau "aucune"
car. 71 à 76	regrouper pour se lire : "Limbe : répartition de la troisième couleur de la face inférieure" avec les niveaux "petites taches", "taches de taille moyenne", "grandes taches", "rayures", "zone marginale", "uniforme ou presque" et indiquer qu'il s'agit d'un caractère PQ
car. 83	le niveau 2 doit être libellé comme suit : "niveau"
8.1(e)	– la dernière phrase du deuxième paragraphe doit être libellée comme suit : "... plusieurs exemples réels sont fournis <del>ci-dessous</del> ci-après :" – les exemples réels doivent être revus conformément aux modifications apportées au Tableau des caractères
8.1(g)	– supprimer les illustrations pour les taches au-dessus – ajouter des flèches montrant la taille des taches sur les photographies – revoir conformément aux modifications apportées au Tableau des caractères (ajouter des illustrations pour la barre centrale et des rayures pour les nouveaux niveaux de rayures)
Ad. 79	L'indication "face supérieure" au niveau (1) doit être présentée de la même manière qu'aux niveaux (2) et (3)



9.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– libeller la première référence comme suit : “Nicolson, D.H., 1969: A revision of genus <i>Aglaonema</i> (Araceae). Smithsonian Institution Press. Washington, USA, 63 pp.”</li> <li>– référence “Sinchaisri, N., <i>et al.</i>,” : mentionner tous les auteurs</li> <li>– ajouter une virgule à la référence “Thanabud, P., 2000:”</li> <li>– ajouter un espace à la dernière référence “..., 239 pp.”</li> </ul>
Questionnaire technique 1	Inclure les informations suivantes : 1.1 Genre 1.1.1 Nom botanique 1.1.2 Nom commun 1.2 Espèces (veuillez préciser) 1.2.1 Nom botanique 1.2.2 Nom commun

Porte-greffes d'avocatier ( <i>Persea americana</i> Mill., <i>Persea schiedeana</i> Nees)	TG/PERSE(proj.4)
---	------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 6 et 7 janvier 2016. Toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/PERSE(proj.4)) soumis au TC :

1.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– lire : “... comme porte-greffe.”</li> <li>– à actualiser conformément aux modifications sur la portée des principes directeurs d'examen</li> </ul>
4.2.2	supprimer “sur un échantillon de 5 plantes” dans la première phrase
car. 2	lire “Plante : port”
car. 7	lire “Rameau : pubescence des entre-nœuds”
car. 17	le niveau 3 doit être libellé comme suit : “rouge”
car. 21	supprimer
car. 29	le niveau 2 doit être libellé comme suit : “niveau”
car. 31	lire “Limbe : densité de la pubescence sur la face inférieure de la veine principale”
car. 33, 37	à replacer après le caractère 22
car. 35	le niveau 1 doit être libellé comme suit : “absente ou peu profonde” (DE : conserver “flach”)
car. 36	– à indiquer comme QN
8.1	libeller : “(a) Les observations doivent être effectuées pendant le cycle de végétation, lors d'une période de croissance active. “(b) Les observations doivent être effectuées sur des branches ou des tiges qui ne présentent pas de signe de nouvelle croissance à l'extérieur de l'arbre. Elles doivent être effectuées durant le <u>deuxième tiers</u> (souligné) du dernier cycle de végétation et à proximité du prochain débourrement. “(c) Les observations doivent être effectuées sur des branches ou des tiges qui ne présentent pas de signe de nouvelle croissance à l'extérieur de l'arbre. Elles doivent être effectuées durant le <u>troisième tiers</u> (souligné) du dernier cycle de végétation et à proximité du prochain débourrement
8.1 (b), (c)	dans la version anglaise, supprimer “current” devant “season's growth”
Ad. 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>– supprimer “et”</li> <li>– supprimer “sur la tige”</li> </ul>
9.	Supprimer la référence aux principes directeurs d'examen pour l'avocat, à mentionner uniquement sur la page de couverture.
Questionnaire technique 1	à vérifier et actualiser conformément aux modifications sur la portée des principes directeurs d'examen

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2016, qui doivent être incorporées dans le document soumis au TC :

Page de couverture	Modifier la portée des principes directeurs d'examen de <i>Persea americana</i> Mill. et <i>Persea schiedeana</i> Nees (voir le questionnaire technique, section 1) <i>Doit être approuvé par le TWF par correspondance</i>
--------------------	--

car. 4, 7, 8	fournir des exemples de variétés <i>exemples fournis par l'expert principal sous réserve d'approbation par le TWF par correspondance</i>
car. 6	libeller comme suit : "Pousse : longueur des entre-nœuds"

Cocotier ( <i>Cocos nucifera</i> L.)	TG/COCOS(PROJ.6)
--------------------------------------	------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 6 et 7 janvier 2016. Toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/COCOS(proj.6)) soumis au TC :

3.1.2	dans la version anglaise, libeller comme suit : "plants" (p minuscule)
Tableau des caractères	vérifier l'ordre des car. (p. ex. 9, 11, 13, 10, 12, voir document TGP/7) <i>nouvel ordre fourni par l'expert principal</i>
car. 2	vérifier si VG doit être remplacé par MG <i>Expert principal : oui, il doit être indiqué comme MG</i>
car. 10	– libeller comme suit : "Pétiole : épaisseur" – le niveau 1 doit être libellé comme suit : "étroit" – le niveau 3 doit être libellé comme suit : "large"
car. 12	– Peut-il y avoir différentes couleurs sur un pétiole? (si tel est le cas, vérifier s'il faut libeller "Pétiole : couleur principale") <i>Expert principal : libeller comme suit : "Pétiole : couleur principale"</i> – vérifier s'il faut ajouter une explication concernant l'endroit où observer la couleur du pétiole <i>explication fournie par l'expert principal</i>
car. 23	libeller comme suit : "Inflorescence : longueur de l'épillet présentant des fleurs femelles"
car. 25	vérifier si doit se lire "Fruit : couleur principale" <i>Expert principal : oui et ajouter la définition de la couleur principale</i>
car. 30	dans la version anglaise, vérifier si doit se lire "Flesh: thickness" ou "Pulp: thickness" <i>Expert principal: "Meat" est le terme technique utilisé pour désigner la chair de cette espèce, et est largement utilisé par les experts. Nous aimerions garder "Meat".</i>
Ad. 3	libeller comme suit : "L'époque de l'apparition de la première inflorescence est..."
Ad. 9, 11, 13	– corriger l'orthographe dans l'illustration comme suit : "rachis" – dès lors que car. 13 est VG/MS, "mesuré" doit être remplacé par "observé"
Ad. 10	supprimer "largeur du pétiole"
Ad. 11	supprimer "épaisseur du pétiole"
Ad. 20	– libeller comme suit : "Le dernier épillet" et "Le premier épillet" – supprimer la photographie sur la droite – ajouter l'explication "La longueur de l'axe central doit être mesurée de la base du premier épillet à la base du dernier épillet"
Ad. 23	libeller : "La longueur de l'épillet présentant des fleurs femelles doit être déterminée sur le premier épillet présentant des fleurs femelles à partir de la base de l'inflorescence."
Ad. 29	dès lors que car. 29 est VG/MS, "mesuré" doit être remplacé par "observé"
Ad. 30	dès lors que car. 30 est VG/MS, "mesuré" doit être remplacé par "observé"

Cordylone ( <i>Cordylone</i> Comm. ex Juss.)	TG/CORDY(proj.5)
--	------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 6 et 7 janvier 2016. Toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/CORDY(proj.5)) soumis au TC :

Page de couverture	– utiliser les mêmes noms communs que dans le questionnaire technique (Anglais : Cordylone, Cabbage Tree, Torquay Palm) – ajouter les espèces exclues dans l'encadré "nom" (voir le questionnaire technique, section 1)
5.3	ajouter les groupes de couleurs pour 5.3 (d) et (e)

car. 4	<p>– vérifier s’il est vraiment QL <i>Expert principal : QL est correct, il y a une base génétique</i> – vérifier s’il y a lieu de le combiner avec car. 5, niveau 1 : “nul ou faible” <i>Expert principal : ne pas combiner les car. 4 et 5</i></p>
car. 9 à 12	<p>vérifier si un pétiole existe réellement (ou s’il s’agit de la base de la feuille ou d’une partie plus étroite de la feuille?) <i>Expert principal : oui, il y a un pétiole</i></p>
car. 10	<p>vérifier si le caractère est mesuré (si tel n’est pas le cas, supprimer MS) <i>Expert principal : conserver MS, une mesure peut être effectuée</i></p>
car. 11	lire “...à l’endroit le plus étroit”
car. 13, 14	ajouter (d)
car. 17	<p>– lire “Feuille : nervation” – le niveau 2 doit être libellé comme suit : “pennée”</p>
car. 23	<p>vérifier si doit être libellé comme suit “Feuille : couleur principale de la face inférieure” <i>Expert principal : accepté</i></p>
8.1 (c)	<p>clarifier ce qui est entendu par face “interne”. Vérifier si des observations doivent être faites sur la face supérieure de la feuille (ou la partie centrale de la plante?). <i>Expert principal : les termes “interne” (“inner en anglais”) et “externe” (“outer” en anglais) ont été utilisés parce que la feuille peut être dressée ou demi-dressée. Aucune objection à l’utilisation des termes “supérieure” et “inférieure” si cela est plus clair.</i></p>
8.1 (e)	<p>– la deuxième phrase doit être libellée comme suit : “La couleur secondaire est la couleur occupant la deuxième surface la plus grande et la couleur occupant la troisième surface la plus grande est la couleur tertiaire” – supprimer la dernière phrase</p>
Ad. 4, Ad. 5	à combiner
Ad. 10, 11	<p>– La définition de pétiole n’est pas claire. Une explication écrite est nécessaire afin de préciser où commence et se termine le pétiole. <i>explication fournie par l’expert principal</i> – vérifier le positionnement des flèches et schémas indicatifs <i>Expert principal : correct ainsi</i></p>
Ad. 12	<p>ajouter une explication sur la partie du pétiole à évaluer <i>explication fournie par l’expert principal</i></p>
Ad. 15	<p>à vérifier selon s’il existe ou non un pétiole (voir l’observation sur les car. 9 à 12) <i>Expert principal : oui, il y a un pétiole</i></p>
9.	<p>– la première référence doit être libellée comme suit : “...(Cordylina spp.). In: Oates MR (ed.). New Zealand plants and their story. Proceedings of a Conference held in Wellington 1-3 October 1999. Lincoln, Royal New Zealand Institute of Horticulture, NZ. 87-91 pp.” – la deuxième référence doit être libellée comme suit : “...Auckland, NZ.” – la troisième référence doit être libellée comme suit : “Poole, A. L. and Adams, N. M., 1986 : Trees and Shrubs of New Zealand; Government Printing Office Publishing. Wellington, NZ. 38-42 pp.” – la dernière référence doit être libellée comme suit : “...Press. Christchurch, NZ.”</p>
Questionnaire technique 1	<p>Inclure les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 Genre <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1.1 Nom botanique</li> <li>1.1.2 Nom commun</li> </ul> </li> <li>1.2 Espèces (veuillez préciser) <ul style="list-style-type: none"> <li>1.2.1 Nom botanique</li> <li>1.2.2 Nom commun</li> </ul> </li> </ul>

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2016, qui doivent être incorporées dans le document soumis au TC :

car. 9	libeller comme suit : “Pétiole : couleur principale de la face <u>interne supérieure</u> ”
car. 21	ajouter (e)
8.1 (e)	libeller comme suit : “La couleur principale est la couleur qui occupe la plus grande surface de la feuille.—La couleur secondaire est la couleur qui occupe la deuxième surface la plus grande de la feuille et la troisième plus grande surface est occupée par la couleur tertiaire”

Ad. 14	supprimer la photographie pour le niveau 2 et ajouter des illustrations pour les trois niveaux <i>Illustrations fournies par l'expert principal</i>
Ad. 17	les photos devraient être remplacées par de simples dessins <i>L'expert principal a accepté de fournir des illustrations</i>
Ad. 21	supprimer les photographies <i>Expert principal : accepté</i>
Questionnaire technique 6	remplacer l'exemple (l'exemple actuel ne correspond pas au Tableau des caractères) <i>Expert principal : le nom du caractère doit se lire comme suit : "Limbe : largeur"*</i>

Grevillea ( <i>Grevillea</i> R. Br. corr. R. Br.)	TG/GREVI(proj.4)
---	------------------

À sa réunion tenue à Genève les 6 et 7 janvier 2016, le TC-EDC a examiné le document TG/GREVI(proj.4).

L'expert principal, M. Nik Hulse (Australie), en accord avec le président du TWO, M. Kenji Numaguchi (Japon), a demandé que le projet de principes directeurs d'examen pour le *Grevillea* (*Grevillea* R. Br. corr. R. Br.) soit réexaminé par le TWO à sa quarante-neuvième session afin de clarifier les caractères de la feuille.

Les modifications apportées au document TG/GREVI(proj.4) sur la base des observations reçues de la part des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2016 doivent être incluses dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/GREVI(proj.5)), pour examen par le TWO :

5.3	ajouter des groupes de couleur sous 5.3 (e)
Tableau des caractères	présentation des caractères des feuilles : – définir la division du limbe et les différences de découpures (limbes entiers et limbes divisés) – clarifier quels caractères appliquer à chaque type de limbe – vérifier les exemples de variétés (p. ex. "Callum's Gold" figure sous car. 12 pour la division tertiaire du limbe, puis également à titre d'exemple pour limiter les caractères aux variétés avec division primaire du limbe uniquement)
car. 10	– libeller "Feuille : limbe" – ajouter le niveau 1 "entier" et le niveau 2 "divisé" – vérifier s'il convient de le combiner avec car. 12. Si tel n'est pas le cas, il s'agit clairement d'un QL
car. 12, Ad. 12	Feuille : type de découpe; primaire/secondaire/tertiaire? Ad. 12 prête à confusion, n'a pas de lien avec les feuilles présentées sous Ad. 6, 13, 16.
car. 13	– vérifier si doit se lire "Feuille : profondeur du sinus <u>primaire</u> " – les niveaux devraient être libellés comme suit : "peu profond", "moyen", "profond"
car. 13, 18	clarifier la différence entre les car. 13 et 18
car. 14	vérifier si doit se lire "Feuille : nombre de lobes <u>primaires</u> "
car. 15, 21 Ad. 15 et 21	clarifier si les deux caractères s'appliquent à la même feuille
car. 16	le niveau 3 doit être libellé comme suit : "tronqué"
car. 18	– vérifier si doit se lire "Feuille : longueur du lobe <u>primaire</u> " – indiquer sur quelle partie de la feuille doit être observé (tiers médian?)
car. 19	– vérifier si doit se lire "Feuille : largeur du lobe <u>primaire</u> "
car. 27	Devrait être replacé après car. 7 Voir l'observation sous Ad. 6
car. 28	à indiquer comme QN
car. 33	– "irrégulier" n'est pas un type – le niveau 6 doit être libellé comme suit : "ovale"
car. 34	– vérifier s'il convient d'inverser l'ordre des niveaux suivants : niveau 2 "basipète" et niveau 3 "synchrone" – vérifier s'il s'agit réellement d'un QL
car. 35, 43, 62	vérifier s'il y a des exemples de variétés pour le niveau 7 "noir" ou s'il pourrait être supprimé
car. 36, 37	L'un des deux peut être supprimé (voir aussi car. 31)

car. 39	libeller les niveaux comme suit : (1) vers le haut, (2) perpendiculaire, (3) vers le bas
car. 43	supprimer (voir car. 50)
car. 48, 49	vérifier si "cohérence" est le terme correct
car. 53	libeller comme suit : "fortement courbé"
car. 58	dans la version anglaise, libeller "Pistil: length in relation to perianth"
8.1 (b)	S'applique uniquement au car. 4. Doit être remplacé sous Ad.4
8.1 (c)	– Les indications doivent être vérifiées, p. ex. 7 n'est pas correct – La longueur du pédicelle devrait être indiquée (car. 40)
Ad. 6	– les mêmes illustrations devraient être utilisées pour les car. 6, 7 et 27 – ajouter car. 7 "Feuille : largeur du limbe"
Ad. 11	l'illustration pour le niveau 3 à remplacer dans le même cadre que l'illustration du niveau 4 (les niveaux 3 et 4 ont le même rapport entre longueur et largeur, seule la forme extérieure est différente);
Ad. 12	vérifier s'il convient de le remplacer avec des illustrations précises
Ad. 17	à combiner avec Ad. 13
Ad. 18, 19	– à combiner – spécifier le lobe qui est à observer
Ad. 33	– Il y a une confusion s'agissant des parties de l'inflorescence qui sont examinées. – l'illustration pour le niveau "triangulaire" n'est pas claire
Ad. 48	ajouter un schéma pour illustrer "tépale" et "tépale collé"
9.	libeller comme suit : "McGillivray, D. J. and Makinson, R. O., ..."
Questionnaire technique 1	vérifier s'il convient d'avoir des cadres intitulés "genre"; "espèces (veuillez préciser)" et "nom commun"
Questionnaire technique 1.3	libeller comme suit : "1.3 Espèces (veuillez préciser)"

Plectranthus ( <i>Plectranthus</i> L'Hér.)	TG/PLECT(proj.4)
--	------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 6 et 7 janvier 2016. Toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/PLECT(proj.4)) soumis au TC :

car. 16	dans la version anglaise, libeller le niveau 2 comme suit : "on veins only"
car. 23	ajouter une explication afin de préciser à quoi se réfère la pigmentation anthocyanique exactement <i>Expert principal : ajouter l'explication suivante sous 8.1 (b) : "La pubescence et la pigmentation anthocyanique de la branche florifère doivent être déterminées sur le tiers médian du rachis".</i>
car. 31	ajouter "de la face externe"
car. 34	ajouter une explication sur ce qui rend les taches ou marques pourpres importantes (contraste des couleurs ou taille?) <i>explication fournie par l'expert principal</i>
9.	– libeller comme suit : "Van Jaarsveld, E. J., 1981 : The S.A. Plectranthus species as Garden Plants. National Botanic Gardens of South Africa. Cape Town, ZA, 9 pp." – compléter la référence "Van Jaarsveld, E. J. The Plectranthus..." (l'année manque) <i>référence complétée par l'expert principal</i>

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2016, qui doivent être incorporées dans le document soumis au TC :

car. 1	vérifier si doit être indiqué comme PQ (en raison du niveau "retombante") et avoir 4 notes uniquement <i>Expert principal : accepté</i> <i>Le TWO a confirmé par correspondance que QN est correct</i> <i>Expert principal : faire figurer les niveaux (1) dressé, (3) demi-dressé, (5) étalé, (7) demi-étalé, (9) retombant</i>
--------	---

Salvia ( <i>Salvia</i> L.)	TG/SALVI(proj.4)
----------------------------	------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 6 et 7 janvier 2016. Toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/SALVI(proj.4)) soumis au TC :

Page de couverture	ajouter le nom commun allemand "Salvie"
1.	– libeller "... pour examiner les variétés de type herbacé..." – libeller le deuxième paragraphe comme suit : "Les caractères dans ces principes directeurs d'examen ont été élaborés pour différencier les variétés ornementales. Ils peuvent aussi être utilisés pour différencier les variétés herbacées; des caractères et des niveaux d'expression supplémentaires pourraient alors être nécessaires".
2.2	supprimer la virgule après "...plantes..."
2.3, 3.4.2	dans la version anglaise, ajouter un tiret pour lire "seed-propagated varieties"
4.2.3	vérifier auprès de l'expert principal s'il y a des variétés autogames <u>et</u> allogames de ce genre. <i>Expert principal : Le texte ci-après figure dans l'ouvrage technique de la sauge. "Les espèces à grandes fleurs sont principalement allogames et celles avec de petites fleurs sont principalement autogames." (Yeo, C., 1995 : Salvias. Pleasant View Nursery. Newton Abbot, Devon, GB, p.8). Il y a donc des variétés autogames, figurant sous 4.2.3 ainsi que des variétés allogames, figurant sous 4.2.4.</i>
car. 4	vérifier s'il convient d'ajouter des exemples de variétés pour les niveaux 1 et 5 <i>exemples fournis par l'expert principal</i>
car. 5	fournir des exemples de variétés <i>exemples fournis par l'expert principal</i>
car. 16 à 19	supprimer "de la face supérieure", voir (b)
car. 27	– le niveau 1 doit être libellé comme suit : "dressé" – le niveau 2 doit être libellé comme suit : "demi-dressé"
car. 28	ajouter une explication/illustration afin de clarifier "persistance" <i>fournie par l'expert principal</i>
car. 38 à 46	remplacer "Labelle supérieur/inférieur de la corolle" par "Labelle supérieur/inférieur"
car. 45	le niveau 5 doit être libellé comme suit : "partout"
8.1 (a)	L'explication s'applique à tous les caractères. (a) doit être supprimé et une phrase devrait être ajoutée au début du chapitre 8.1
Ad. 22	supprimer l'illustration pour le niveau 2 (pas clair et inutile d'illustrer le niveau 2)
Ad. 42	si possible, remplacer la photo pour la note 1 <i>photo fournie par l'expert principal</i>

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2016, qui doivent être incorporées dans le document soumis au TC :

1.	libeller comme suit : "Les caractères dans ces principes directeurs d'examen ont été élaborés pour différencier les variétés ornementales. Ils peuvent aussi être utilisés pour différencier les variétés de type herbacé, bien que des caractères et des niveaux d'expression supplémentaires pourraient alors être nécessaires".
car. 18	ajouter (b)
car. 23, 24, 29, 31, 34 à 36, 41	Vérifier si MG convient. Devrait probablement être indiqué comme VG/MS. <i>Expert principal : à indiquer comme VG/MS L'approbation par correspondance du TWO est requise</i>
Ad. 28	La version anglaise doit être libellée comme suit : "Bract persistence should be observed at the stage of flowering when the bract <del>comes off</del> <u>detaches from</u> the inflorescence. ..."

### 3. RÉVISIONS

Basil ( <i>Ocimum basilicum</i> L.)	TG/200/2(proj.4)
-------------------------------------	------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 6 et 7 janvier 2016. Toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/200/2(proj.4)) soumis au TC :

car. 1	faire figurer les niveaux dressé (1), dressé à demi-dressé (2), demi-dressé (3)
car. 7	libeller comme suit : "Limbe : intensité de la pigmentation anthocyanique"
car. 8	libeller comme suit : "Limbe : distribution de la pigmentation anthocyanique" – le niveau 1 doit être libellé comme suit : "principalement le long des nervures" – le niveau 3 doit être libellé comme suit : "sur la partie basale et centrale"
car. 15	ajouter (a)
car. 18	– libeller comme suit : "Fleur : pilosité du sépale supérieur" (voir illustration au chapitre 8.1 (b)) – (DE : Blüte : Behaarung des oberen Kelchblattes)
8.1 (a)	libeller comme suit : "Les observations doivent être effectuées sur des feuilles externes complètement développées provenant de la partie médiane de la plante."
8.1 (b)	libeller comme suit : "Sépale supérieur" au lieu de "Bractée"
Ad. 2	remplacer "mesuré" par "observé" (car. VG)
Ad. 9	supprimer
Ad. 16	libeller comme suit : "La longueur s'observe sur la tige florale principale".
Ad. 21	– libeller comme suit : "L'époque de début de la floraison est..." – spécifier "fleurir" (p. ex. 10% des fleurons sont ouverts?)
9.	inverser les deux premières références à la littérature (ordre alphabétique)
Questionnaire technique 4.2	La section sur la formule hybride devrait être supprimée. Pas d'expérience avec des hybrides à ce jour, les lignées parentales ne seraient pas incluses dans le test.

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2016, qui doivent être incorporées dans le document soumis au TC :

Tableau des caractères	vérifier s'il convient d'ajouter plus de (*) <i>Expert principal : Nous proposons d'ajouter un (*) supplémentaire aux caractères suivants :</i> <i>Car. 2 "Plante : hauteur" (il y avait un * dans les principes directeurs d'examen précédents)</i> <i>Car. 8 "Limbe : distribution de la pigmentation anthocyanique"</i> <i>Car. 16 "Tige florale : longueur (il y avait un * dans les principes directeurs d'examen précédents)"</i> <i>Car. 17 "Tige florale : longueur des entre-nœuds"</i> <i>Car. 19 "Fleur : couleur de la corolle"</i> <i>Car. 20 "Fleur : couleur du style"</i> <i>L'approbation par correspondance du TWV est requise</i>
car. 19	ajouter (*), voir le questionnaire technique, section 5 <i>Voir l'observation générale sur le Tableau des caractères ci-dessus. L'approbation par correspondance du TWV est requise</i>
Questionnaire technique 5	vérifier s'il convient d'ajouter le car. 4 au chapitre 5.3 (caractère de groupement) <i>Expert principal : Pas de groupement avec car 4. "Limbe : forme" mais l'intégrer au questionnaire technique uniquement.</i>

Calibrachoa ( <i>Calibrachoa</i> Cerv.)	TG/207/2(proj.4)
---	------------------

a) Le tableau ci-après contient les observations formulées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion les 6 et 7 janvier 2016. Toutes ces observations figurent déjà dans le projet des principes directeurs d'examen (document TG/207/2(proj.4)) soumis au TC :

Page de couverture	nom botanique à libeller comme suit : " <i>Calibrachoa</i> Cerv."
--------------------	---

car. 6	le niveau 2 doit être libellé comme suit : “obtus” (voir l’illustration sous Ad. 6)
car. 11	libeller l’exemple de variété pour le niveau 5 comme suit : “Dualkospi”
car. 17, 18	libeller comme suit : “ <u>Seulement les variétés avec fleur : type : simple :</u> ”
car. 18	le niveau 1 doit être libellé comme suit : “partiellement arrondi” et le niveau 3 doit être libellé comme suit : “partiellement étoilé”
car. 20	libeller comme suit : “ <u>Seulement les variétés avec fleur : type : simple :</u> ”
car. 24	vérifier si doit être libellé comme suit : “Fleur : changement de couleur durant le cycle de végétation” et vérifier s’il convient de replacer LE après car. 26 <i>Expert principal : accepté</i>
8.1 (b)	libeller la deuxième phrase comme suit : “Les observations sur les variétés dont la couleur des fleurs change doivent être effectuées sur la couleur prédominante de la fleur au cours du cycle de végétation”.
Ad. 16	Dans la deuxième phrase de l’explication, (car. 18) devrait être remplacé par (car. 17).
Ad. 24	– libeller comme suit : “Certaines variétés de Calibrachoa peuvent avoir des fleurs qui réagissent de façon importante à la lumière et aux conditions de température. Par conséquent, des fleurs au même stade de développement peuvent présenter des couleurs principales et secondaires différentes pour la même plante au cours du cycle de végétation”.

b) Modifications proposées par le TC-EDC en mars 2016, qui doivent être incorporées dans le document soumis au TC :

car. 26	ajouter (b)
---------	-------------

[Fin de l’annexe II et du document]